

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 28 novembre 2012 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

- M. Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric

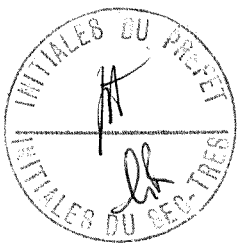
Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

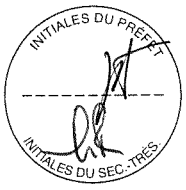
La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : M. François Saint-Pierre – chef sécurité publique (19 h à 19 h 30);
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matane tenue le 17 octobre 2012;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 PNR II – Pacte rural – Recommandations du comité d'analyse dans le cadre du dixième (10e) appel de projets;
 - 5.3 CLD de La Matanie :
 - 5.3.1 Versement de la contribution totale 2012-2013 – Embauche d'un agent de développement rural;
 - 5.3.2 Versement de la contribution (avril à décembre 2012) – Embauche d'un 2^e agent de développement rural;
 - 5.3.3 Versement de la contribution (1^{er} avril au 13 oct. 2012) – Embauche d'un 3^e agent de développement rural;
 - 5.3.4 Rapport final été 2012 – Bureau d'accueil touristique de la région de Matane;
 - 5.4 Demande d'aides fiscales au ministre des Finances – CRÉ et MRC du Bas-Saint-Laurent;



- 5.5 Communiqué – Journée de la ruralité 2012;
- 5.6 Représentants de la MRC de Matane au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;
- 5.7 Désistement d'Autocars Orléans Express inc. concernant sa demande de suppression partielle de services;
- 5.8 Inforoute :
 - 5.8.1 Résiliation de contrat;
 - 5.8.2 Autorisation discussion avec la Commission scolaire des Phares – Services partagés;
- 5.9 Désignation de madame Victoire Marin au sein de la Table de concertation pour les aînés de la MRC de Matane;
- 5.10 Suivi – dossier Écoles de village;
- 5.11 Invitation à la consultation sur le diagnostic culturel régional du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, le 8 décembre 2012 à Rimouski;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.1.8 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Rapport du préfet sur la situation financière du TNO de la MRC de Matane;
 - 6.3 Création de réserves financières à partir du budget de l'exercice 2012 pour fins de réaffectation au budget 2013 / Affectation d'un surplus de l'exercice financier 2012 pour augmenter le surplus affecté pour des travaux d'urgence en lien avec la gestion des cours d'eau;
 - 6.4 Adoption du règlement numéro 256-2012 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et abrogeant le règlement numéro 253-2011;
 - 6.5 Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013 de la MRC de Matane :
 - partie I – Compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane;
 - partie II – Service de l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;
 - partie III – Service de l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme aux municipalités participantes;
 - partie IV – Compétence en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques;
 - partie V – Gestion des équipements régionaux;
 - partie VI – Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;
 - partie VII – Gestion du transport adapté et collectif;
 - partie VIII – Tenue à jour et équilibrage des rôles d'évaluation foncière des municipalités participantes de la MRC de Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi qu'à la numérisation des matrices graphiques;
 - partie IX – Service régional de sécurité incendie;
 - partie X – Service régional de génie civil;
 - Prévisions budgétaires de la MRC de Matane de l'exercice financier 2013 pour fins de présentation au MAMROT;
 - 6.6 Édifice de La Matanie :
 - 6.6.1 Autorisation paiement DESSAU;
 - 6.6.2 Autorisation paiements Posimage – affichages intérieur et extérieur;
 - 6.6.3 Avenant de modification # 13;
 - 6.7 Xerox – fin de contrat avant échéance (juillet 2013) et nouveau contrat avec réduction des tarifs mensuel et de service copie;
 - 6.8 Recommandation du comité administratif – Renouvellement du régime d'assurances collectives (voir résolution 688-10-12, séance du 23 oct.-12);
 - 6.9 Adoption du calendrier des séances du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane pour l'année 2013;
 - 6.10 Résolution numéro 2012-11-07 de la municipalité de Sainte-Félicité – Demande afin que les procès-verbaux du Conseil de la MRC soient disponibles sur le site Internet de la MRC;
 - 6.11 Recommandations du Comité de diversification et de développement (CDD) de la MRC de Matane :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.11.1 Corporation des TPI de la MRC de Matane – projet « Parcs Nature de La Matanie » - FSTD;
- 6.11.2 MRC de Matane – projet « Stratégie de développement de la zone agricole » - FSTD;
- 6.11.3 Ébénisterie du Futur inc. – projet « Acquisition d'une machine à contrôle numérique » - FAMM;
- 6.11.4 Ventilation du Phare 2010 inc. – projet « Acquisition équipements » - FAMM;
- 6.12 Télécommunications – Redistribution de la contribution du secteur de la santé et facturation aux municipalités 2011 et 2012;
- 6.13 Demande d'appui – résolution numéro 2012-10-17-5.3 de la MRC des Basques – Mesures atténuantes à la Loi sur l'accès à l'information;
- 6.14 Demande d'appui – résolution numéro 2012-R-AG106 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – MTQ Transport des poids lourds;
- 6.15 Salaires des cadres au 1^{er} janvier 2013;
- 6.16 Cotisation 2013 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et tarification au Centre de ressources municipales;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Entente à conclure avec la ville de Matane – offre de services professionnels en évaluation foncière (inspection);
 - 7.2 Entente à conclure avec Servitech inc. – services professionnels en évaluation foncière;
 - 7.3 Renouvellement de l'entente avec la MRC de La Haute-Gaspésie – services professionnels en évaluation foncière;
 - 7.4 Résultat des soumissions et octroi de contrat – services professionnels en évaluation foncière;
 - 7.5 Autorisation affichage – deux postes adjoint technique et mandat au comité administratif pour la sélection et l'embauche;
 - 7.6 Autorisation paiement – Groupe de géomatique Azimut inc. – Facture no 4758 – Abonnement service de diffusion Gonet et mise à jour des matrices graphiques et des rôles d'évaluation;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Rapport de gestion (1^{er} janvier au 30 septembre 2012);
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement VM-89-118 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier certaines dispositions;
 - 8.3 Certificat de conformité – Règlement VM-88-21 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme de la ville de Matane afin de modifier un plan;
 - 8.4 Réception du premier et du second projet de règlement VM-89-119 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier le nombre d'étages dans la zone 76 C;
 - 8.5 Certificat de conformité – Règlement VM-89-119 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier le nombre d'étages dans la zone 76 C;
 - 8.6 Réception du premier projet de règlement VM-89-120 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 427 C;
 - 8.7 Réception du premier projet de règlement VM-89-121 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier la superficie maximale autorisée d'un bar relatif à l'usage particulier « Patinage sur glace intérieure (aréna) »;
 - 8.8 Réception du premier projet de règlement VM-89-122 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à un usage non résidentiel;
 - 8.9 Entrée en vigueur des règlements 2012-02, 2012-03, 2012-04 et 2012-05 de la municipalité de Saint-René-de-Matane;
 - 8.10 Résolution numéro 2012-11-213 de la municipalité de Saint-René-de-Matane – Demande d'exclusion des lots 15, 16, 17 et 18, rang IX et des lots 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, rang X du territoire agricole, chemin du Renversé, Saint-René-de-Matane;
 - 8.11 Adoption de la « Procédure 1 - service de l'inspection de la MRC Matane – Demande de permis et de certificat »;
 - 8.12 Correction conformité – projet Installation septique et système de traitement de l'eau au Mont-Castor;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Autorisation paiements SER des Monts – planification / exécution des travaux sylvicoles / voirie forestière;
 - 9.2 Demande au MRN – échéance et partenariat pour la prise d'orthophotos;
 - 9.3 Demande de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) – demande d'aide financière;



- 9.4 Consultation de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent – Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) 2e génération;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Service régional de sécurité incendie :
- 11.1.1 Compte-rendu;
- 11.1.2 Embauche de pompiers à temps partiel :
- M. James Lévesque Savard – caserne #22 à Les Méchins;
 - M. Mathieu Isabel – caserne #22 à Les Méchins;
 - M. Billy Blais – caserne #22 à Les Méchins;
 - M. Ludovic Larouche – caserne #19 à Sainte-Félicité;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 714-11-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 715-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 17 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 octobre 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 octobre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 716-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 23 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 717-11-12

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 OCTOBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à la majorité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2012.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quinze (15) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Ville de Matane

Contre – trois (3) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Sainte-Paule

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 718-11-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 NOVEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 719-11-12

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 NOVEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 novembre 2012, à l'exception de la résolution numéro 707-11-12 qui fera l'objet de discussion ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 720-11-12

PACTE RURAL – RECOMMANDATIONS DU COMITE D'ANALYSE DANS LE CADRE DU DIXIÈME (10^E) APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé le 3 avril 2012 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- la composition du comité permanent d'analyse;
- l'aide financière allouée par le Pacte rural;
- l'ajout d'une troisième date de tombée pour le dépôt de projets;

CONSIDÉRANT la date limite du 12 octobre 2012 pour le dépôt des projets du dixième (10^e) appel de projets dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour l'appel de projets d'octobre 2012 est de 32 081,38 \$ soit 22 417,33 \$ pour les projets locaux et intermunicipaux, 9 664,05 \$ pour les projets territoriaux ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 589-09-12 du comité administratif qui recommandait, en raison des disponibilités budgétaires, de prioriser les projets qui ne pouvaient attendre l'appel de projets de février 2013;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) projets ont été reçus totalisant des demandes de 143 818,28 \$ à financer dans le cadre du Pacte rural de la *Politique de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des projets a été faite par les agents ruraux du CLD de La Matanie et par les membres du comité permanent d'analyse pour fins de recommandations au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE deux projets ont été invités à redéposer en 2013 et/ou à valider pour une subvention avec Emploi Québec, soit « **Coop Les Méchins** » et « **Diffusion de l'histoire de la Matanie, phase 1** »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations et en ont discuté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte la poursuite pour l'an 2 du projet « **Animation Cap-Chat/Les Méchins** » dont le financement a été autorisé en avril 2012, résolution numéro 269-04-12;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, des projets suivants :

- « **Zoom sur ma région 2013-2014** » - **Matane**, projet territorial, pour un montant de 6 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- « **Passerelle multiusage sur la rivière Matane, phase 2** » - **Matane**, projet territorial, pour un montant de 22 500 \$;
- « **Théâtre du Bedeau** » - **Saint-Adelme**, projet local, pour un montant de 9 000 \$;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, sous réserve des conditions indiquées, pour les projets suivants :

- « **Sors de ta capuche** » - **Polyvalente de Matane**, projet territorial, pour un montant de 17 800 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Résolutions municipales appuyant le projet;
- « **Festival de sculpture et art populaire de Saint-Ulric** » - **Saint-Ulric**, projet local pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Résolutions municipales appuyant le projet;
- « **Animateur socio-économique, phase 1** » - **Sainte-Paule**, projet intermunicipal pour un montant de 14 141,28 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Voir admissibilité de la ressource auprès d'Emploi-Québec; → Résolution municipale appuyant le projet; → Arrimage avec le projet de développement territorial de la MRC;
- « **Projet d'aménagement stratégique** » - **Les Méchins**, projet local pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Arrimage avec le projet de développement territorial de la MRC; → Éviter le dédoublement des mandats et des argents;

QUE le Conseil de la MRC de Matane refuse le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, le projet suivant :

- « **Fête de Noël** » - **Saint-René-de-Matane**, projet local, pour un montant demandé de 950 \$, le montant de financement accordé au comité de développement volet II (soutien aux initiatives du milieu) étant prévu pour ce genre de projet;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte de devancer l'utilisation de montant prévu pour l'année 2013, selon le Plan de travail du Pacte rural, pour un montant de 67 359,90 \$ soit 30 723,95 \$ pour les projets locaux et intermunicipaux, et 36 635,95 \$ pour les projets territoriaux mentionnés ci-dessus;

QUE le préfet, soit autorisé à signer les protocoles d'entente et la directrice générale à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues au Plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 721-11-12

CLD DE LA MATANIE – AUTORISATION VERSEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013 – CONTRIBUTION TOTALE DE 27 603 \$ DU MAMROT (PNR II – PACTE RURAL – ART. 5.3) POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la MRC de Matane et le MAMROT dans le cadre de la PNR II, et les modalités prévoyant le versement à la MRC d'une contribution annuelle pour l'embauche d'un agent rural;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie pour l'année financière 2012-2013 concernant la contribution totale de 27 603 \$ du MAMROT pour l'embauche d'un agent de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture au CLD de La Matanie au montant de 27 603 \$ pour l'année financière 2012-2013 pour l'embauche d'un agent de développement rural, et ce, dès réception de la contribution du MAMROT versée à la MRC à cet effet en vertu du protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 722-11-12

CLD DE LA MATANIE – AUTORISATION VERSEMENT (AVRIL À DÉCEMBRE 2012) – CONTRIBUTION TOTALE DE 26 550 \$ DU MAMROT (PNR II – PACTE RURAL – ART. 5.3) POUR L'EMBAUCHE D'UN 2^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie concernant la contribution financière de 19 912,50 \$ (avril à déc. 2012) en provenance du Pacte rural pour l'embauche d'un 2^e agent de développement rural, plus 927 \$ pour frais de déplacements (avril à déc. 2012), pour un montant total de 20 839,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture au CLD de La Matanie pour l'embauche d'un 2^e agent de développement rural au montant de 20 839,50 \$ (avril à déc. 2012), et ce, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 723-11-12

CLD DE LA MATANIE – AUTORISATION VERSEMENT (1^{ER} AVRIL AU 13 OCTOBRE 2012) – EMBAUCHE D'UN 3^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 210-03-12 du Conseil de la MRC autorisant le financement par le Pacte rural du salaire et des charges sociales pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural par le CLD pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie pour le 3^e agent de développement rural pour la période du 1^{er} avril au 13 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture au CLD de La Matanie pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural au montant de 30 475,62 \$ (1^{er} avril au 13 octobre 2012), et ce, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 724-11-12

**RAPPORT FINAL ÉTÉ 2012 – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE
LA RÉGION DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le Rapport final été 2012 préparé par madame Valérie Landry-Cayouette, conseillère en développement touristique du CLD de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE féliciter madame Valérie Landry-Cayouette pour son excellent travail et de mandater le préfet afin de lui transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 725-11-12

**REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE MATANE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli est formé de deux délégués de chacun des conseils des MRC de La Matapédia, La Mitis, Matane et Rimouski-Neigette et qu'il y a un consensus sur la nomination des préfets et des maires des villes centres;

CONSIDÉRANT QUE quelques directeurs généraux assistent également au conseil d'administration dont la directrice générale de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la directrice générale de la Régie valide la nomination des membres délégués par chacune des MRC pour le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la nomination de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que de monsieur Claude Canuel, maire de la ville de Matane, comme représentants de la MRC de Matane au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;

DE mandater la directrice générale de la MRC de Matane à poursuivre sa participation aux réunions du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 726-11-12

**INFOROUTE – NON RENOUVELLEMENT À L'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT AVEC ÉLECTRO-INFORMATIQUE VIP INC.**

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2008, faisant suite à un processus de soumission piloté par la CRÉ Bas-St-Laurent, les MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia et Rimouski-Neigette désignaient Électro-Informatique VIP pour assurer la sécurité des équipements pare-feu ASA 5520 et la gestion du serveur ACS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE ce contrat vient à échéance le 1^{er} février 2013 et que le comité de gestion a convenu de ne pas le renouveler et de réévaluer la gestion de la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'une lettre à cet effet, datée du 26 octobre 2012, et portant la signature du représentant de chacune des MRC a été transmise Électro-Informatique VIP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner la position du comité de gestion et de confirmer la fin du contrat avec Électro-Informatique VIP en date du 1^{er} février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 727-11-12

INFOROUTE – AUTORISATION DISCUSSION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES – SERVICES PARTAGÉS

CONSIDÉRANT le réseau de fibres optiques « Inforoute » partagé par les MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia, Rimouski-Neigette et les commissions scolaires des Monts-et-Marées et des Phares;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gestion de la sécurité des équipements des 4 MRC, soit les équipements pare-feu ASA 5520 et la gestion du serveur ACS vient à échéance le 1^{er} février 2013 et que la Commission scolaire des Phares a manifesté l'intérêt de fournir des services aux MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier les possibilités de services que pourraient fournir la Commission scolaire des Phares, de même que les coûts qui seraient facturés aux MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les discussions avec la Commission scolaire des Phares pour vérifier la possibilité de services partagés au niveau informatique et de la gestion de la sécurité des équipements des 4 MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 728-11-12

REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE À LA TABLE LOCALE DE CONCERTATION POUR LES AÎNÉS DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Matane à une rencontre pour le démarrage de la Table locale de concertation pour les aînés de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les organismes ont été ciblés pour leur expertise afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et de contribuer aux dialogues à venir à cette Table;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC au sein de la Table;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches, afin de représenter la MRC de Matane au sein de la Table locale de concertation pour les aînés de la MRC de Matane;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 729-11-12

INVITATION À LA CONSULTATION SUR LE DIAGNOSTIC CULTUREL RÉGIONAL DU CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 8 DÉCEMBRE 2012 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, adressée à monsieur le préfet, à participer à la consultation portant sur le diagnostic culturel régional;

CONSIDÉRANT QU'en cours d'élaboration par le Conseil de la culture du BSL, ce diagnostic s'accompagne d'un exercice de planification visant à cibler les enjeux régionaux en matière de développement des arts, de la culture et des communications (médiâs communautaires) pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'à titre de partenaire du secteur culturel bas-laurentien, il est important d'être présent à cette consultation afin d'entendre les préoccupations des artistes, des organismes culturels et des médiâs communautaires ainsi que pour prendre part à la réflexion collective en regard des enjeux et orientations à prioriser pour assurer un développement culturel durable dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire de la ville de Matane, afin de participer à la consultation portant sur le diagnostic culturel régional, le 8 décembre 2012 à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

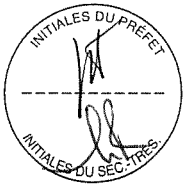
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 730-11-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 15 274,91 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 235,96 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 26 988,67 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 901,67 \$, représentant un grand total de 52 401,21 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 731-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 547,53 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 223,17 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 17 260,19 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 222,43 \$, représentant un grand total de 25 253,32 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 732-11-12

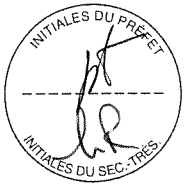
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 3 581,79 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 819,96 \$, représentant un grand total de 4 401,75 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 733-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 14 535,94 \$, la liste des chèques émis au montant de 91 785,22 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 27 654,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 999,42 \$, représentant un grand total de 137 974,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 734-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 44 744,08 \$, la liste des chèques émis au montant de 107 666,33 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 72 578,61 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 285,02 \$, représentant un grand total de 238 274,04 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 735-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
RE : TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 2 293,42 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 4 885,80 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 241,21 \$, représentant un grand total de 8 420,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 736-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
RE : TNO DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 141,42 \$, la liste des chèques émis au montant de 651,04 \$, les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 2 363,67 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 419,91 \$, représentant un grand total de 3 576,04 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 737-11-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2012 –
RE : FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 7-10-2012 au 17-11-2012 au montant de 1 606,07 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 394,42 \$, représentant un grand total de 2 000,49 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2012 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Rapport du préfet sur la situation financière du TNO Rivière-Bonjour de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 738-11-12

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012 POUR FINS DE RÉAFFECTATIONS AU BUDGET 2013 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2012 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 150 000 \$ du surplus de l'exercice 2012 du Service régional de sécurité incendie pour le budget de l'exercice financier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 739-11-12

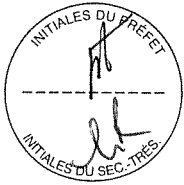
AFFECTATION D'UN SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012 POUR AUGMENTER LE SURPLUS AFFECTÉ POUR DES TRAVAUX D'URGENCE EN LIEN AVEC LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2012 pourraient faire l'objet d'un surplus réservé en prévision d'éventuels travaux d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil affecte un montant de 5 000 \$ du surplus de l'exercice 2012 de la gestion des cours d'eau pour augmenter le surplus affecté pour d'éventuels travaux d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 740-11-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2012 DÉTERMINANT LES CRITÈRES PRÉVOYANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2011

CONSIDÉRANT le règlement numéro 256-2012 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et abrogeant le règlement numéro 253-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été remplacé par un avis donné par courrier recommandé, transmis aux membres du Conseil en date du 16 novembre 2012, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, selon les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la lecture faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte le règlement numéro 256-2012 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et abrogeant le règlement numéro 253-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2012

Règlement numéro 256-2012 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et abrogeant le règlement numéro 253-2011

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Matane désire remplacer son règlement numéro 253-2011 concernant les critères déterminant la répartition des dépenses;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été remplacé par un avis donné par courrier recommandé, transmis aux membres du Conseil en date du 16 novembre 2012, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, selon les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la lecture faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg, et résolu à l'unanimité, qu'un règlement portant le numéro 256-2012 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué, ordonné et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les dépenses de la MRC de Matane réparties à l'ensemble des municipalités composant la MRC seront réparties de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- a) Pour 50 % selon la population de chaque municipalité composant la MRC de Matane;
- b) Pour 50 % sur le nombre d'unité d'évaluation foncière résidentielle et commerciale de chaque municipalité composant la MRC de Matane.

ARTICLE 3 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CLD**

Le montant que doit verser annuellement toute municipalité locale du territoire de la MRC aux fins du financement d'un organisme à but non lucratif ayant pour mission la promotion et le développement économique sur son territoire, soit le Centre local de développement (CLD) de La Matanie est déterminé de la façon suivante :

- a) Pour 50 % selon la population de chaque municipalité locale;
- b) Pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée de chaque municipalité établie au 15 septembre de chaque année.

ARTICLE 4 **GESTION DES COURS D'EAU**

Les dépenses de la MRC de Matane en matière de gestion des cours d'eau seront réparties de la façon suivante :

- a) Pour 25 % selon la richesse foncière uniformisée;
- b) Pour 25 % selon la superficie en km²;
- c) Pour 50 % à part égale.

ARTICLE 5 **INFOROUTE À LARGE BANDE**

Les dépenses de la MRC de Matane pour l'Inforoute à large bande seront réparties de la façon suivante :

- a) 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée selon les modalités du règlement numéro 219-2004.

ARTICLE 6 **ÉMISSION DES PERMIS ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Les dépenses de la MRC de Matane en matière d'émission des permis et d'application des règlements d'urbanisme seront réparties de la façon suivante :

- a) Selon une quote-part fixe établie en fonction de la moyenne des heures des cinq dernière années.

Le tarif horaire applicable, s'il y a lieu, pour les municipalités du territoire de la MRC de Matane, sera déterminé par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget et facturé, s'il y a lieu.

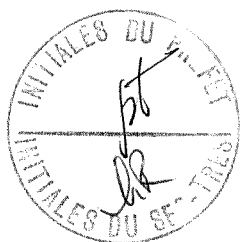
ARTICLE 7 **VIDANGE, TRANSPORT ET GESTION DES BOUES DE FOSSÉS SEPTIQUES**

Les dépenses de la MRC de Matane en matière de vidange, transport et gestion des boues de fossés septiques seront réparties de la façon suivante :

- a) Facturées aux municipalités participantes sur la base du nombre d'habitations non desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement, multiplié par un montant par habitation déterminé par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget, plus 3 % de frais d'administration.

ARTICLE 8 **ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX**

Les dépenses en matière de gestion des équipements régionaux seront réparties en fonction des montants indiqués au protocole d'entente intervenu entre la ville de Matane et les municipalités participantes.



ARTICLE 9 TRANSPORT ADAPTÉ

Les dépenses de la MRC de Matane en matière de transport adapté seront réparties de la façon suivante :

- a) Pour 100 % sur la base de la population pour l'ensemble des municipalités.

ARTICLE 10 TENUE À JOUR ET ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

10.1 Les dépenses de la MRC de Matane en matière d'évaluation foncière pour les municipalités locales participantes au service, seront facturées selon à une quote-part fixe déterminée par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget, comme suit :

- a) Selon une quote-part fixe établie en fonction de la moyenne des heures des cinq dernières années.

10.2 Les tarifs unitaires par dossier applicable pour l'équilibrage des rôles, pour les municipalités du territoire de la MRC de Matane, et participantes au service, seront déterminés par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget, et facturé lorsque les travaux d'équilibrage du rôle d'une municipalité sont requis.

10.3 Une tarification à l'acte est imposée à la MRC de La Haute-Gaspésie selon une entente intermunicipale, de même qu'une tarification horaire déterminée par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget et facturé mensuellement.

10.4 Les frais de gérance et de bureau de la publicité des droits sont chargés aux municipalités de la MRC de Matane participantes au prix coûtant et facturés mensuellement.

10.5 Les dépenses de la MRC de Matane pour l'entretien du système informatique seront réparties aux municipalités de la MRC de Matane participant au service de la façon suivante :

- a) Pour 50 % selon l'évaluation foncière uniformisée;
- b) Pour 50 % sur le nombre de fiches.

10.6 Une tarification par dossier sera facturée mensuellement à la ville de Matane selon une entente intermunicipale, pour des services d'inspection en matière d'évaluation foncière.

ARTICLE 11 SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les dépenses de la MRC de Matane pour le service régional de sécurité incendie seront réparties aux municipalités de la MRC de Matane participant au service, en vertu de l'entente en vigueur, de la façon suivante :

- a) Selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités participantes

ARTICLE 12 SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL

12.1 Les dépenses de la MRC de Matane pour le service régional de génie civil seront facturées aux municipalités participantes au service, sur la base d'une tarification horaire déterminée par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget.

12.2 Les services rendus à des clients non membres par le service régional de génie civil de la MRC de Matane, seront facturés sur la base d'une tarification horaire déterminée par résolution du Conseil de la MRC de Matane lors de l'adoption du budget.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 12.3 Les sommes versées par les municipalités et les clients non membres sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le Service régional de génie civil.
- 12.4 Les sommes versées par le MAMROT à la MRC, suite à la reddition de compte annuelle en remboursement de travaux admissibles réalisées par les municipalités participantes au service et acceptées en vertu du protocole d'entente programme PIQM volet 3, seront remboursées aux municipalités annuellement et selon les modalités de l'aide financière accordée.

ARTICLE 13 **LIVRAISON DES PROGRAMMES DOMICILIAIRES (SHQ)**

Les dépenses de la MRC de Matane pour le service de livraison des programmes domiciliaires de la Société d'habitation du Québec (SHQ) seront réparties aux municipalités de la MRC de Matane participant au service sur la base de la population 2006 de la façon suivante :

	Population 2006	%
Les Méchins	1 148	10,5263
St-Jean de Cherbourg	218	1,9989
Grosses-Roches	416	3,8144
Sainte-Félicité	1 201	11,0123
Saint-Adelme	497	4,5571
Saint-René de Matane	1 070	9,8111
Sainte-Paule	229	2,0998
Matane (anciens villages)	3 416	31,3222
Saint-Léandre	401	3,6769
Saint-Ulric	1 696	15,5511
Baie-des-Sables	614	5,6299
TNO	-	-
	<u>10 906</u>	<u>100</u>

ARTICLE 14 **DONNÉES ÉTABLISSANT LA BASE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES**

Pour les fins du présent règlement :

- La population de chaque municipalité est déterminée par le décret de la population publié annuellement par le gouvernement du Québec.
- Le nombre d'unités d'évaluation foncière résidentielle et commerciale de chaque municipalité est déterminé par le sommaire du rôle d'évaluation foncière déposé le 15 septembre de chaque année ou à toute autre date déterminée par le Conseil de la MRC de Matane.
- La richesse foncière uniformisée de chaque municipalité est déterminée par le sommaire du rôle d'évaluation foncière déposé le 15 septembre de chaque année ou à toute autre date déterminée par le Conseil de la MRC de Matane.

ARTICLE 15 **DATE D'ÉTABLISSEMENT ET DE TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts pour l'exercice financier de l'année suivante, devront être établies au plus tard le quatrième (4^e) mercredi de novembre de chaque année et les informations transmises aux municipalités locales dans les huit (8) jours suivant leur établissement. La facturation est transmise avant le 30 janvier de l'exercice financier concerné.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

ARTICLE 16 VERSEMENTS ET INTÉRÊTS

Toutes les quotes-parts seront payables par les municipalités locales en deux versements soit aux mois d'avril et juillet de chaque année à l'exception des quotes-parts relatives aux équipements régionaux et au service régional de sécurité incendie qui seront payables en trois (3) versements soit aux mois de mars, juin et septembre de chaque année.

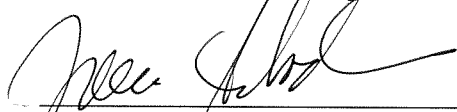
Toutes les municipalités locales devront effectuer leurs versements dans les trente (30) jours suivant l'envoi de la facture par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC. À défaut par les municipalités d'en effectuer le paiement dans le délai imparti, le versement portera intérêt. Le taux d'intérêt payable sur les versements exigibles sera fixé à chaque année par résolution du Conseil de la MRC lors de l'adoption du budget.

ARTICLE 17 EFFET DU RÈGLEMENT

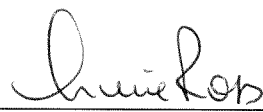
Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 253-2011.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à Matane, ce 28^e jour de novembre 2012.

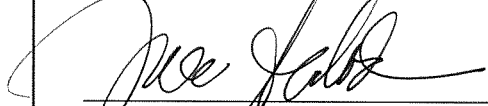


Pierre Thibodeau,
Préfet




Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nous soussignés, Pierre Thibodeau, préfet, et Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifions que le règlement numéro 256-2012 déterminant les critères prévoyant la répartition des quotes-parts et abrogeant le règlement numéro 253-2011, a été adopté par le Conseil de la MRC de Matane, le 28 novembre 2012.



Pierre Thibodeau,
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 741-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MATANE (PARTIE I)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait aux compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, comportent des dépenses globales de l'ordre de trois millions soixante-treize mille cinq cent cinquante-cinq dollars (3 073 555 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 126 900 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des régions dans le cadre de l'application des responsabilités de la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 96 474 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 133 266 \$ le montant des subventions accordées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 428 890 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 28 154 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural pour l'embauche d'un agent rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 666 319 \$ le montant de la subvention accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente signée pour le développement économique (CLD de La Matanie);

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 7 500 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour les programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 5 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 1 200 \$ les revenus générés pour la gestion de la Sûreté du Québec, au niveau des amendes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 120 692 \$ les revenus générés pour la location de loyers commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 31 000 \$ les honoraires générés dans le cadre des programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 180 768 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 43 287 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane estime à 9 141 \$ le montant des intérêts à recevoir du gouvernement du Québec en paiement du service de la dette du règlement numéro 224-2004 (Villes et villages branchés);

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale en date du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2013, incluant les dossiers en annexe au rôle, aux fins du règlement de répartition des quotes-parts, est de 13 955 alors que la population totale de la MRC est estimée à 21 934 selon le décret 1287-2011 du 14 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :



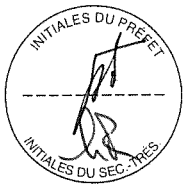
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 605 865 \$ pour l'administration générale incluant l'aménagement du territoire est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- c) Une somme de 41 375 \$ pour la gestion des cours d'eau est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée à 25 % sur la base de la richesse foncière uniformisée, 25 % sur la superficie en km² et 50 % à parts égales;
- d) Une somme de 15 294 \$ pour l'Inforoute à large bande est chargée aux municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée, pour toutes les municipalités du territoire de la MRC, incluant la ville de Matane pour les secteurs de Petit-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et Saint-Luc et une somme de 6 810 \$ pour Internet partagé est chargée à parts égales aux municipalités de la MRC de Matane à l'exception de la ville de Matane;
- e) Une somme de 44 516 \$ pour le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;
- f) Une somme de 199 742 \$ pour le CLD est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;
- g) Une somme de 221 126 \$ pour les dépenses d'exploitation et le service de la dette reliés de l'Édifice de La Matanie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- h) Une somme de 32 929 \$ pour la gestion des matières résiduelles est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la population;
- i) Une somme de 12 307 \$ pour les programmes domiciliaires est chargée à toutes les municipalités du territoire de la MRC, incluant la ville de Matane pour les secteurs de Petit-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et Saint-Luc, calculée sur la base de la population de 2006;
- j) La partie I relative au fonctionnement de la MRC et qui concerne l'ensemble des municipalités, à savoir :

DÉPENSES PARTIE I

♦ Législation	112 880 \$
♦ Gestion financière	396 449 \$
♦ Gestion du personnel	20 985 \$
♦ Autres	119 357 \$
♦ Suivi des dossiers aménagement	180 768 \$
♦ Schéma sécurité incendie	44 516 \$
♦ Matières résiduelles	47 929 \$



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

♦	Gestion des TPI	314 034 \$
♦	Gestion des terres publiques	43 287 \$
♦	Pacte rural	428 890 \$
♦	Pacte rural (agent rural)	28 154 \$
♦	Développement économique CLD	199 742 \$
♦	Développement économique	666 319 \$
♦	Inforoute/Internet partagé	22 104 \$
♦	Gestion des cours d'eau	46 375 \$
♦	Gestion de l'Édifice de La Matanie	341 818 \$
♦	Programmes domiciliaires	50 807 \$
♦	Frais de financement règlement 224-2004	9 141 \$
	TOTAL DES DÉPENSES PARTIE I	3 073 555 \$

REVENUS PARTIE I

♦	Subvention au fonctionnement de la MRC	126 900 \$
♦	Subvention pacte fiscal	96 474 \$
♦	Subvention à la gestion des TPI	133 266 \$
♦	Subvention Pacte rural	428 890 \$
♦	Subvention Pacte rural (agent rural)	28 154 \$
♦	Subvention développement économique	666 319 \$
♦	Affectation de surplus – PGMR	15 000 \$
♦	Affectation de surplus – cours d'eau	5 000 \$
♦	Affectation de surplus – programmes domiciliaires	7 500 \$
♦	Gestion Sûreté du Québec	1 200 \$
♦	Revenus loyers commerciaux	120 692 \$
♦	Honoraires programmes domiciliaires	31 000 \$
♦	Gestion des TPI	180 768 \$
♦	Revenus gestion des terres publiques	43 287 \$
♦	Subvention Villes et villages branchés (règl. 224-2004)	9 141 \$
		1 893 591 \$

Quotes-parts ou répartitions aux municipalités

♦	Quote-part administration générale	605 865 \$
♦	Quote-part CLD développement économique	199 742 \$
♦	Quote-part gestion des cours d'eau	41 375 \$
♦	Quote-part Inforoute/Internet partagé	22 104 \$
♦	Quote-part gestion des matières résiduelles	32 929 \$
♦	Quote-part gestion programmes domiciliaires	12 307 \$
♦	Quote-part gestion de l'Édifice de la Matanie	221 126 \$
♦	Quote-part schéma sécurité incendie	44 516 \$
		1 179 964 \$

TOTAL DES REVENUS PARTIE I **3 073 555 \$**

k) Le produit de la répartition, la quote-part perçue des municipalités en vertu du règlement de répartition des quotes-parts, les autres revenus sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

Quote-part administration générale (605 865 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Éléments budgétaires liés à la quote-part administration :

♦	Législation	112 880 \$
♦	Gestion financière, du personnel et autres	312 217 \$
♦	Aménagement du territoire	180 768 \$
		605 865 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

	Législation						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 120	8.0258	4 529.76	1 099	5.0105	2 827.92	7 358
St-Jean de Cherbourg	226	1.6195	914.04	214	0.9757	550.66	1 465
Grosses-Roches	477	3.4181	1 929.19	429	1.9559	1 103.89	3 033
Sainte-Félicité	890	6.3776	3 599.54	1 131	5.1564	2 910.26	6 510
Saint-Adelme	500	3.5829	2 022.21	527	2.4027	1 356.06	3 378
Saint-René de Matane	925	6.6284	3 741.10	1 033	4.7096	2 658.09	6 399
Sainte-Paule	345	2.4722	1 395.33	232	1.0577	596.98	1 992
Matane	6 686	47.9111	27 041.05	14 537	66.2761	37 406.23	64 447
Saint-Léandre	477	3.4181	1 929.19	410	1.8692	1 055.00	2 984
Saint-Ulric	1 403	10.0537	5 674.33	1 694	7.7232	4 358.96	10 033
Baie-des-Sables	688	4.9301	2 782.57	613	2.7947	1 577.36	4 360
TNO	218	1.5622	881.69	15	0.0684	38.60	920
Total	13 955	100%	56 440.00	21 934	100%	56 440.00	\$ 112 880

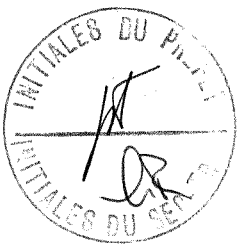
	Gestion financière et administrative, du personnel et autres						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 120	8.0258	12 528.95	1 099	5.0105	7 821.79	20 351
St-Jean de Cherbourg	226	1.6195	2 528.16	214	0.9757	1 523.08	4 051
Grosses-Roches	477	3.4181	5 335.99	429	1.9559	3 053.28	8 389
Sainte-Félicité	890	6.3776	9 956.04	1 131	5.1564	8 049.54	18 006
Saint-Adelme	500	3.5829	5 593.28	527	2.4027	3 750.76	9 344
Saint-René de Matane	925	6.6284	10 347.57	1 033	4.7096	7 352.06	17 700
Sainte-Paule	345	2.4722	3 859.36	232	1.0577	1 651.19	5 511
Matane	6 686	47.9111	74 793.37	14 537	66.2761	103 462.63	178 256
Saint-Léandre	477	3.4181	5 335.99	410	1.8692	2 918.05	8 254
Saint-Ulric	1 403	10.0537	15 694.75	1 694	7.7232	12 056.52	27 751
Baie-des-Sables	688	4.9301	7 696.36	613	2.7947	4 362.84	12 059
TNO	218	1.5622	2 438.67	15	0.0684	106.76	2 545
Total	13 955	100%	\$ 156 108.50	21 934	100%	\$ 156 108.50	\$ 312 217

	Aménagement du territoire						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 120	8.0258	7 254.04	1 099	5.0105	4 528.68	11 783
St-Jean de Cherbourg	226	1.6195	1 463.76	214	0.9757	881.84	2 346
Grosses-Roches	477	3.4181	3 089.44	429	1.9559	1 767.79	4 857
Sainte-Félicité	890	6.3776	5 764.37	1 131	5.1564	4 660.54	10 425
Saint-Adelme	500	3.5829	3 238.41	527	2.4027	2 171.62	5 410
Saint-René de Matane	925	6.6284	5 991.06	1 033	4.7096	4 256.71	10 248
Sainte-Paule	345	2.4722	2 234.50	232	1.0577	956.01	3 191
Matane	6 686	47.9111	43 304.01	14 537	66.2761	59 902.99	103 207
Saint-Léandre	477	3.4181	3 089.44	410	1.8692	1 689.50	4 779
Saint-Ulric	1 403	10.0537	9 086.98	1 694	7.7232	6 980.51	16 067
Baie-des-Sables	688	4.9301	4 456.05	613	2.7947	2 526.00	6 982
TNO	218	1.5622	1 411.95	15	0.0684	61.81	1 474
Total	13 955	100	\$ 90 384	21 934	100	\$ 90 384	\$ 180 768

Quote-part pour le développement économique CLD (199 742 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % évaluation foncière imposable uniformisée, 50 % population)

	Quote-part pour le CLD						Total
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	
Les Méchins	72 112 320	4.9704	4 963.96	1 099	5.0105	5 004.02	9 968
St-Jean de Cherbourg	7 375 320	0.5083	507.69	214	0.9757	974.40	1 482
Grosses-Roches	21 465 700	1.4795	1 477.62	429	1.9559	1 953.34	3 431
Sainte-Félicité	60 458 426	4.1671	4 161.75	1 131	5.1564	5 149.73	9 311
Saint-Adelme	26 135 664	1.8014	1 799.09	527	2.4027	2 399.56	4 199
Saint-René de Matane	46 118 727	3.1788	3 174.65	1 033	4.7096	4 703.51	7 878
Sainte-Paule	25 249 212	1.7403	1 738.07	232	1.0577	1 056.35	2 794
Matane	1 017 475 869	70.1300	70 039.54	14 537	66.2761	66 190.60	136 230
Saint-Léandre	26 088 205	1.7981	1 795.82	410	1.8692	1 866.83	3 663
Saint-Ulric	102 639 300	7.0745	7 065.34	1 694	7.7232	7 713.21	14 779
Baie-des-Sables	36 820 400	2.5379	2 534.59	613	2.7947	2 791.14	5 326
TNO	8 903 232	0.6137	612.87	15	0.0684	68.30	681
Total	1 450 842 375	100	\$ 99 871.00	21 934	100	\$ 99 871.00	\$ 199 742



Répartition pour la gestion des cours d'eau (41 375 \$)

Base de calcul : (25 % richesse foncière uniformisée, 25 % la superficie (km²) et 50 % à parts égales)

	Gestion des cours d'eau							
	Richesse foncière u	%	Valeur 25%	Superficie KM carrés	%	Valeur 25%	Valeur 50% à part égale	Total
Les Méchins	73 587 426	4.7015	486.31	452.00	13.3867	1 384.68	1 723.96	3 595
St-Jean de Cherbourg	7 587 161	0.4847	50.14	113.23	3.3535	346.88	1 723.96	2 121
Grosses-Roches	22 042 576	1.4083	145.67	63.99	1.8952	196.03	1 723.96	2 066
Sainte-Félicité	61 780 933	3.9472	408.29	89.76	2.6584	274.98	1 723.96	2 407
Saint-Adelme	26 588 086	1.6987	175.71	100.20	2.9676	306.96	1 723.96	2 207
Saint-René de Matane	47 994 293	3.0664	317.18	249.14	7.3787	763.23	1 723.96	2 804
Sainte-Paule	25 528 297	1.6310	168.71	87.78	2.5997	268.91	1 723.96	2 162
Matane	1 123 351 515	71.7713	7 423.84	219.93	6.5136	673.75	1 723.96	9 822
Saint-Léandre	26 678 379	1.7045	176.31	102.62	3.0393	314.37	1 723.96	2 215
Saint-Ulric	103 814 704	6.6328	686.08	118.68	3.5149	363.57	1 723.96	2 774
Baie-des-Sables	37 302 764	2.3833	246.52	64.54	1.9115	197.72	1 723.96	2 168
TNO	8 926 664	0.5703	58.99	1 714.62	50.7811	5 252.67	1 723.96	7 036
Total	1 565 182 798	100%	\$ 10 343.75	3 376.49	100%	\$ 10 343.75	\$ 20 687.50	\$ 41 375

Quote-part pour l'Inforoute à large bande (15 294 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée

	Richesse foncière u	%	Frais entretien du réseau
Les Méchins	73 587 426	11.0658	1 692
St-Jean de Cherbourg	7 587 161	1.1409	174
Grosses-Roches	22 042 576	3.3147	507
Sainte-Félicité	61 780 933	9.2904	1 421
Saint-Adelme	26 588 086	3.9982	611
Saint-René de Matane	47 994 293	7.2172	1 104
Sainte-Paule	25 528 297	3.8389	587
Matane	223 166 168	33.5590	5 133
Saint-Léandre	26 678 379	4.0118	614
Saint-Ulric	103 814 704	15.6113	2 388
Baie-des-Sables	37 302 764	5.6095	858
TNO	8 926 664	1.3424	205
Total	664 997 451	100	\$ 15 294

Quote-part pour l'Internet partagé (6 810 \$)

Base de calcul : 100 % à parts égales

	Frais annuel internet et courriels	%
Les Méchins	619	9.0909
St-Jean de Cherbourg	619	9.0909
Grosses-Roches	619	9.0909
Sainte-Félicité	619	9.0909
Saint-Adelme	619	9.0909
Saint-René de Matane	619	9.0909
Sainte-Paule	619	9.0909
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	619	9.0909
Saint-Ulric	619	9.0909
Baie-des-Sables	619	9.0909
TNO	619	9.0909
Total	6 810	100



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part pour le Plan de gestion des matières résiduelles (32 929 \$)

Base de calcul : 100 % sur la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 099	5.0139	1 651
St-Jean de Cherbourg	214	0.9763	321
Grosses-Roches	429	1.9572	644
Sainte-Félicité	1 131	5.1599	1 699
Saint-Adelme	527	2.4043	792
Saint-René de Matane	1 033	4.7128	1 552
Sainte-Paule	232	1.0584	349
Matane	14 537	66.3215	21 839
Saint-Léandre	410	1.8705	616
Saint-Ulric	1 694	7.7285	2 545
Baie-des-Sables	613	2.7967	921
TNO	-	0.0000	-
Total	21 919	100	\$ 32 929

Quote-part pour la gestion de l'Édifice de La Matanie (221 126 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

	Quote -part pour l'Édifice de la Matanie						
	Nombre de dossiers	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	1 120	8.0258	8 873.56	1 099	5.0105	5 539.74	14 413
St-Jean de Cherbourg	226	1.6195	1 790.56	214	0.9757	1 078.71	2 869
Grosses-Roches	477	3.4181	3 779.19	429	1.9559	2 162.47	5 942
Sainte-Félicité	890	6.3776	7 051.31	1 131	5.1564	5 701.05	12 752
Saint-Adelme	500	3.5829	3 961.41	527	2.4027	2 656.46	6 618
Saint-René de Matane	925	6.6284	7 328.61	1 033	4.7096	5 207.06	12 536
Sainte-Paule	345	2.4722	2 733.37	232	1.0577	1 169.45	3 903
Matane	6 686	47.9111	52 972.00	14 537	66.2761	73 276.85	126 249
Saint-Léandre	477	3.4181	3 779.19	410	1.8692	2 066.69	5 846
Saint-Ulric	1 403	10.0537	11 115.72	1 694	7.7232	8 538.97	19 655
Baie-des-Sables	688	4.9301	5 450.90	613	2.7947	3 089.96	8 541
TNO	218	1.5622	1 727.18	15	0.0684	75.61	1 803
Total	13 955	100	\$ 110 563.00	21 934	100	\$ 110 563.00	\$ 221 126

Quote-part Schéma sécurité incendie (44 516 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

	Quote -part schéma sécurité incendie						
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	72 112 320	4.9704	1 106.31	1 099	5.0105	1 115.23	2 222
St-Jean de Cherbourg	7 375 320	0.5083	113.15	214	0.9757	217.16	330
Grosses-Roches	21 465 700	1.4795	329.31	429	1.9559	435.34	765
Sainte-Félicité	60 458 426	4.1671	927.52	1 131	5.1564	1 147.71	2 075
Saint-Adelme	26 135 664	1.8014	400.96	527	2.4027	534.78	936
Saint-René de Matane	46 118 727	3.1788	707.53	1 033	4.7096	1 048.26	1 756
Sainte-Paule	25 249 212	1.7403	387.36	232	1.0577	235.43	623
Matane	1 017 475 869	70.1300	15 609.54	14 537	66.2761	14 751.73	30 361
Saint-Léandre	26 088 205	1.7981	400.23	410	1.8692	416.06	816
Saint-Ulric	102 639 300	7.0745	1 574.63	1 694	7.7232	1 719.02	3 294
Baie-des-Sables	36 820 400	2.5379	564.88	613	2.7947	622.05	1 187
TNO	8 903 232	0.6137	136.59	15	0.0684	15.22	152
Total	1 450 842 375	100	\$ 22 258.00	21 934	100	\$ 22 258.00	\$ 44 516



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part Programmes domiciliaires (12 307 \$)

Base de calcul : population 2006

	Population 2006	%	Total
Les Méchins	1 148	10,5263	1 295
St-Jean de Cherbourg	218	1,9989	246
Grosses-Roches	416	3,8144	469
Sainte-Félicité	1 201	11,0123	1 355
Saint-Adelme	497	4,5571	561
Saint-René de Matane	1 070	9,8111	1 207
Sainte-Paule	229	2,0998	258
Matane (anciens villages)	3 416	31,3222	3 855
Saint-Léandre	401	3,6769	453
Saint-Ulric	1 696	15,5511	1 914
Baie-des-Sables	614	5,6299	693
TNO	-	-	-
	10 906	100	\$ 12 307

- l) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- m) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction;
- n) Les tableaux suivants font partie intégrante de la présente résolution pour fins de répartition des montants à distribuer;

Nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale des municipalités

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 120
Saint-Jean-de-Cherbourg	226
Grosses-Roches	477
Sainte-Félicité	890
Saint-Adelme	500
Saint-René-de-Matane	925
Sainte-Paule	345
Matane	6 686
Saint-Léandre	477
Saint-Ulric	1 403
Baie-des-Sables	688
TNO	218
TOTAL	13 955

Population des municipalités selon le décret 1287-2011

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 099
Saint-Jean-de-Cherbourg	214
Grosses-Roches	429
Sainte-Félicité	1 131
Saint-Adelme	527
Saint-René-de-Matane	1 033
Sainte-Paule	232
Matane	14 537



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Saint-Léandre	410
Saint-Ulric	1 694
Baie-des-Sables	613
Rivière-Bonjour (TNO)	15
TOTAL	21 934

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 742-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE II)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet inspection et émission des permis des municipalités participantes prévoient des dépenses de l'ordre de deux cent quarante-neuf mille huit cent soixante-treize dollars 249 873 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 37 381 \$ les revenus générés pour le service d'émission de permis de la ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 202 492 \$ pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis est chargée aux municipalités participantes (Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre, Saint-Ulric et Baie-des-Sables) selon une quote-part établie selon la moyenne des heures travaillées en 2007-2008-2009-2010-2011;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour ce service;

DÉPENSES

♦ Service d'urbanisme aux municipalités participantes	249 873 \$
TOTAL DES DÉPENSES	249 873 \$

REVENUS

♦ Affectation du surplus accumulé	10 000 \$
♦ Services rendus – ville de Cap-Chat	37 381 \$
TOTAL DES REVENUS	47 381 \$



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

- ♦ Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme :
volet inspection et émission des permis 202 492 \$
- 202 492 \$**

GRAND TOTAL DES REVENUS 249 873 \$

d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur le nombre d'heures travaillées d'après l'estimation budgétaire suivante :

Répartition pour le service d'urbanisme et l'application des règlements municipaux – Estimation

Base de calcul : (Quote-part fixe selon un pourcentage établie selon la moyenne des heures réelles de 2007-2008-2009-2010-2011)

	Service d'inspection					Moyenne	Moyenne %	Quote-part
	2007	2008	2009	2010	2011			
	147 921 \$	156 604 \$	169 568 \$	175 573 \$	190 699 \$			
Les Méchins	773	572	661	1066	684	751	18.84	38 147
St-Jean de Cherbourog	73	72	74	78	53.5	70	1.76	3 560
Grosses-Roches	279	132	177	235	138.75	192	4.82	9 768
Sainte-Félicité	420	339	404	421	591.5	435	10.91	22 095
Saint-Adelme	253	416	281	407	298.75	331	8.30	16 816
Saint-René de Matane	716	530	577	638	648.5	622	15.60	31 581
Sainte-Paule	0	0	0	0	0	-	0.00	-
Matane	0	0	0	0	0	-	0.00	-
Saint-Léandre	368	361	279	355	371.5	347	8.70	17 616
Saint-Ulric	1012	706	710	767	705.75	780	19.56	39 617
Baie-des-Sables	389	461	350	413	374	397	9.97	20 181
TNO	25	19	31	45	186.25	61	1.54	3 110
Total	4 308	3 608	3 544	4 425	4 053	3 988	100.00	202 492

- e) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :
 - Le tarif horaire applicable pour les autres services est de 40,55 \$/heure pour les municipalités de la MRC de Matane.
 - Le tarif horaire applicable pour toutes les autres municipalités hors de la MRC de Matane, le tarif horaire de 2012, soit 40,76 \$/heure, sera indexé selon l'IPC établi par Statistique Canada au 31 décembre 2012 et ne pouvant être inférieur à 2 %, soit à 41,58 \$/heure minimalement.
- f) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 743-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À L'URBANISME : VOLET PLANS ET RÉGLEMENTATION D'URBANISME AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE III)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme prévoient des dépenses de l'ordre de soixante-quinze mille deux cent soixante-dix-huit dollars (75 278 \$);

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 2 500 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme de toutes les municipalités, excluant la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 72 778 \$ pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane;

DÉPENSES

- ♦ Urbanisme : volet plan et réglementation d'urbanisme (participantes) 75 278 \$

TOTAL DES DÉPENSES 75 278 \$

REVENUS

- ♦ Affectation du surplus accumulé 2 500 \$

TOTAL DES REVENUS 2 500 \$

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

- ♦ Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme :
volet plans et réglementation d'urbanisme 72 778 \$

72 778 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS 75 278 \$

- d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Quote-part pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme **(72 778 \$)**

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Quote-part pour la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités							
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total
Les Méchins	1 120	15.4079	5 607	1 099	14.8574	5 406	11 013
St-Jean de Cherbourog	226	3.1091	1 131	214	2.8931	1 053	2 184
Grosses-Roches	477	6.5621	2 388	429	5.7996	2 110	4 498
Sainte-Félicité	890	12.2438	4 455	1 131	15.2900	5 564	10 019
Saint-Adelme	500	6.8785	2 503	527	7.1245	2 593	5 096
Saint-René de Matane	925	12.7253	4 631	1 033	13.9651	5 082	9 712
Sainte-Paule	345	4.7462	1 727	232	3.1364	1 141	2 868
Matane	-	0.0000	-	-	0.0000	-	-
Saint-Léandre	477	6.5621	2 388	410	5.5428	2 017	4 405
Saint-Ulric	1 403	19.3011	7 023	1 694	22.9012	8 334	15 357
Baie-des-Sables	688	9.4649	3 444	613	8.2871	3 016	6 460
TNO	218	2.9990	1 091	15	0.2028	74	1 165
Total	7 269	100 \$	36 389	7 397	100 \$	36 389	\$ 72 778



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 744-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (PARTIE IV)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait à l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques pour les municipalités comportent des dépenses globales estimées à deux cent soixante-treize mille trois cent vingt-huit dollars (273 328 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Pour l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques le montant est facturé aux municipalités participantes sur la base du nombre d'habitations non desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* selon la liste établie par les municipalités annuellement multiplié par 208,95 \$ taxes nettes par habitation auquel s'ajoute 3 % de frais de gestion;
- c) Les honoraires sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

REVENUS	
♦ Répartition aux municipalités participantes	265 367 \$
♦ Frais de gestion (3 % du prix unitaire)	<u>7 961 \$</u>
TOTAL	273 328 \$

DEPENSES	
<u>Hygiène du milieu</u>	
♦ Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques	265 367 \$
♦ Frais de gestion (3 % du prix unitaire)	<u>7 961 \$</u>
TOTAL	273 328 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 745-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX (PARTIE V)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait à la gestion des équipements régionaux comportent des dépenses globales de l'ordre de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinq dollars (191 505 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, selon les protocoles d'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 191 505 \$ pour la gestion des équipements régionaux est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, propriétaire des équipements, et ce en vertu des protocoles d'entente conclue entre les municipalités et la ville de Matane;
- c) Les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

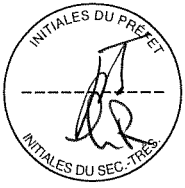
- ♦ Gestion des équipements régionaux 191 505 \$

REVENUS

- ♦ Répartition aux municipalités participantes 191 505 \$

Quote-part équipements régionaux

	Répartition des équipements régionaux			Total
	Bibliothèque	Phare et aéroport	Ski, piscine, aréna, golf	
	38.02%	4.17%	57.81%	
Les Méchins	3 064.82	336.15	4 660.10	8 061
St-Jean de Cherbourog	292.02	32.03	444.02	768
Grosses-Roches	1 870.38	205.14	2 843.94	4 919
Sainte-Félicité	15 237.98	1 671.29	23 169.59	40 079
Saint-Adelme	5 363.32	588.24	8 155.01	14 107
Saint-René de Matane	8 537.51	936.39	12 981.41	22 455
Sainte-Paule	3 542.21	388.51	5 385.98	9 317
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	4 455.09	488.63	6 774.04	11 718
Saint-Ulric	26 931.82	2 953.86	40 950.26	70 836
Baie-des-Sables	3 515.44	385.57	5 345.29	9 246
TNO	-	-	-	-
Total	72 810.59	7 985.80	110 709.63	191 505



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 746-11-12

PREVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI (PARTIE VI)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait à la portion imputable à la MRC de Matane des prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli soit un montant de 155 560 \$ dont la base de calcul est 50 % population et 50 % richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli ne prévoit aucune quote-part pour l'exercice 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la quote-part attribuable à la MRC de Matane est de : 0 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 747-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À LA GESTION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (PARTIE VII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait au service du Transport adapté prévoient des dépenses totales de l'ordre de trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-six dollars (385 426 \$), soit 56 810 \$ pour les frais d'administration et à 328 616 \$ pour les frais d'exploitation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait au service du Transport collectif prévoient des dépenses totales de l'ordre de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit dollars (39 388 \$), soit 20 288 \$ pour l'administration et à 19 100 \$ pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'une subvention évaluée à 213 204 \$ est accordée par le ministère des Transports pour le service du Transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'une contribution des usagers est évaluée à 60 000 \$ pour le Transport adapté et de 12 000 \$ pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 12 000 \$ est évaluée pour les services d'une berline adaptée;

CONSIDÉRANT QU'une contribution du Transport collectif est évaluée à 19 000 \$ pour l'utilisation du service du Transport adapté;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 27 388 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 81 222 \$ pour le service du Transport adapté est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, calculée sur la base de la population;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le service du Transport adapté :

DEPENSES

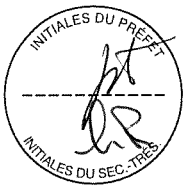
Dépenses reliées au Transport adapté	385 426 \$
Dépenses reliées au Transport collectif	<u>39 388 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	424 814 \$

REVENUS

Subvention du ministère des Transports	213 204 \$
Contribution des usagers du Transport adapté	60 000 \$
Contribution des usagers du Transport collectif	12 000 \$
Revenus berline adaptée	12 000 \$
Contribution du Transport collectif	19 000 \$
Revenu reporté du Transport collectif	<u>27 388 \$</u>
	343 592 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITION

Répartition pour le service du Transport adapté	81 222 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	424 814 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Quote-part pour le Transport adapté (81 222 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 099	5.01391	4 072
St-Jean de Cherbourog	214	0.97632	793
Grosses-Roches	429	1.95721	1 590
Sainte-Félicité	1 131	5.15991	4 191
Saint-Adelme	527	2.40431	1 953
Saint-René de Matane	1 033	4.71281	3 828
Sainte-Paule	232	1.05844	860
Matane	14 537	66.3215	53 868
Saint-Léandre	410	1.87052	1 519
Saint-Ulric	1 694	7.72845	6 277
Baie-des-Sables	613	2.79666	2 272
TNO	-		-
	21 919	100 \$	81 222

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédant de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 748-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES DE LA MRC DE MATANE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI QU'À LA MODERNISATION ET DES FRAIS RELIÉS AUX MATRICES GRAPHIQUES (PARTIE VIII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2013 en ce qui a trait à la tenue à jour et à l'équilibrage des rôles d'évaluation de l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de La Haute-Gaspésie comportent des dépenses globales de l'ordre de six cent douze mille quatre cent soixante-dix dollars (612 470 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 13 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 52 000 \$ les revenus générés pour des services rendus d'inspection en évaluation foncière à la ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 39 200\$ les revenus générés pour des services rendus d'inspection et de calcul en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE les revenus des services rendus à la MRC de La Haute-Gaspésie, selon une tarification à l'acte, sont estimés à 179 346 \$ selon une entente intermunicipale pour les services d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000 \$ est assumé par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie sur la base de 50 % de la valeur imposable uniformisée et 50 % selon le nombre de dossiers est affecté en réduction des frais reliés à l'informatique;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2013 en ce qui a trait aux frais d'entretien et de diffusion des matrices graphiques ainsi qu'au projet de leur modernisation pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de La Haute-Gaspésie, comportent des dépenses globales de l'ordre de quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit dollars (96 458 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 173 333 \$ pour la tenue à jour des rôles d'évaluation est chargée aux municipalités de la MRC de Matane excluant la ville de Matane selon une quote-part établie selon la moyenne des heures travaillées en 2007-2008-2009-2010-2011;
- c) Une somme estimée totalisant 18 832 \$ pour l'équilibrage des rôles d'évaluation des municipalités concernées, est chargée aux municipalités de la MRC de Matane excluant la ville de Matane pour l'exercice financier 2013 établie selon une tarification à taux unitaire établie comme suit :
 - un taux de base de 11,50 \$ par unité plus;
 - 8,00 \$ pour les dossiers EAE;
 - 3,00 \$ pour le bloc 62 (non imposable);
 - 3,00 \$ pour les codes R (Immeuble Non Résidentiel - INR);
 - 5,00 \$ pour les J6 (intercalaire - dépendances de type non résidentiel);
- d) Les frais de gérance reliés au mandat de la firme d'évaluateur signataire des rôles de même que les frais du bureau de la publicité des droits sont chargés aux municipalités des deux MRC au prix coûtant;
- e) Un montant de 16 300 \$ pour les frais reliés à l'informatique est assumé par les municipalités de la MRC de Matane sur la base de 50 % de la valeur imposable uniformisée et 50 % selon le nombre de dossiers;
- f) Une somme de 96 458 \$ pour les frais d'entretien, l'intégration de la rénovation cadastrale, la diffusion au grand public et de la modernisation des matrices graphiques est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie pour une somme de 51 369 \$ et de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, pour une somme de 45 089 \$;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

- g) Les honoraires et les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

♦ Gestion du service d'évaluation	612 470 \$
♦ Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale	96 458 \$
TOTAL DES DÉPENSES	708 928 \$

REVENUS

♦ Contrats avec la MRC de La Haute-Gaspésie	241 537 \$
♦ Services rendus – ville de Matane	52 000 \$
♦ Services d'évaluation externes	39 200 \$
♦ Modernisation des matrices, entretien annuel, intégration de la rénovation cadastrale et diffusion au grand public de la MRC de la Haute-Gaspésie	51 369 \$
TOTAL DES REVENUS	384 106 \$

QUOTE-PART OU RÉPARTITION

♦ Service d'évaluation MRC de Matane	266 733 \$
♦ Affectation du surplus accumulé	13 000 \$
♦ Modernisation des matrices, entretien annuel, intégration de la rénovation cadastrale et diffusion au grand public de la MRC de Matane	45 089 \$
	324 822 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	708 928 \$

- h) La répartition du service d'évaluation aux municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

1) Tenue à jour et maintien d'inventaire	206 417 \$
2) Équilibrage de certains rôles d'évaluation	44 016 \$
3) Soutien des logiciels informatiques	16 300 \$
TOTAL DES RÉPARTITIONS	266 733 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Tenue à jour et maintien d'inventaire

	Tenue à jour	Gérance	Mutation	Total
Les Méchins	21 165	5 095	196	26 456
St-Jean de Cherbourg	5 961	1 037	39	7 037
Grosses-Roches	11 511	2 148	84	13 743
Sainte-Félicité	18 415	3 979	156	22 550
Saint-Adelme	13 581	2 209	71	15 861
Saint-René de Matane	20 801	4 082	189	25 072
Sainte-Paule	10 389	1 597	67	12 053
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	14 306	2 148	55	16 509
Saint-Ulric	31 232	5 777	229	37 238
Baie-des-Sables	17 472	3 026	100	20 598
TNO	8 499	794	5	9 298
Total	\$ 173 333	\$ 31 893	\$ 1 191	\$ 206 417

Équilibrage

	Équilibrage	Gérance	Modernisation	Total
Les Méchins	-	-	-	-
St-Jean de Cherbourg	-	-	-	-
Grosses-Roches	-	-	-	-
Sainte-Félicité	-	-	-	-
Saint-Adelme	-	-	-	-
Saint-René de Matane	11 746	11 096	5 404	28 246
Sainte-Paule	-	-	-	-
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	7 086	5 840	2 844	15 770
Saint-Ulric	-	-	-	-
Baie-des-Sables	-	-	-	-
TNO	-	-	-	-
Total	\$ 18 832	\$ 16 936	\$ 8 248	\$ 44 016

Informatique

	Soutien informatique et logiciels				Total
	Valeur imposable u	Valeur 50%	Nombre de dossiers	Valeur 50%	
Les Méchins	72 112 320	1 356.16	1 120	1 255.74	2 612
St-Jean de Cherbourg	7 375 320	138.70	226	253.39	392
Grosses-Roches	21 465 700	403.69	477	534.81	939
Sainte-Félicité	60 458 426	1 137.00	890	997.87	2 135
Saint-Adelme	26 135 664	491.51	500	560.60	1 052
Saint-René de Matane	46 118 727	867.32	925	1 037.11	1 904
Sainte-Paule	25 249 212	474.84	345	386.81	862
Matane	-	-	-	-	-
Saint-Léandre	26 088 205	490.62	477	534.81	1 025
Saint-Ulric	102 639 300	1 930.26	1 403	1 573.04	3 503
Baie-des-Sables	36 820 400	692.45	688	771.39	1 464
TNO	8 903 232	167.44	218	244.42	412
Total	433 366 506	8 150.00	7 269	8 150.00	\$ 16 300

i) La répartition des frais liés aux matrices graphiques des municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

1)	Modernisation des matrices graphiques	19 517 \$
2)	Entretien annuel, mise à jour et intégration rénovation cadastrale	23 333 \$
3)	Diffusion au grand public	2 239 \$
TOTAL DES RÉPARTITIONS		45 089 \$



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

**Quote-part pour le projet de modernisation des matrices graphiques
(19 517 \$)**

Base de calcul :

- pour la modernisation : 100 % selon le nombre de dossiers
- pour l'acquisition de licences et des frais annuels d'entretien : 100 % réparti également

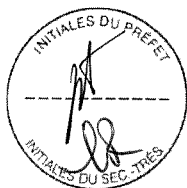
	Modernisation			Total (Taxes nettes)
	Licence Gorôle	Entretien frais annuels Gorôle (2015)	Modernisation des matrices	
Les Méchins	272	-	2 640	2 912
St-Jean de Cherbourg	272	-	537	809
Grosses-Roches	272	-	1 113	1 385
Sainte-Félicité	272	-	2 061	2 334
Saint-Adelme	272	-	1 144	1 417
Saint-René de Matane	272	-	2 115	2 387
Sainte-Paule	272	-	827	1 100
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	272	-	1 113	1 385
Saint-Ulric	272	-	2 993	3 265
Baie-des-Sables	272	-	1 568	1 840
TNO	272	-	411	684
Sous-total	2 994	-	16 522	19 517

**Quote-part pour les frais annuels d'entretien et de l'intégration de la
rénovation cadastrale des matrices graphiques (23 333 \$)**

Base de calcul :

- pour l'hébergement et la diffusion : 100 % selon le nombre de dossiers
- pour le support technique des licences, de l'hébergement et la diffusion : 100 % réparti également
- pour l'intégration de la rénovation cadastrale : selon le calendrier des réformes cadastrales établi par le MRNF en fonction de 100% du nombre de dossiers
- pour les mises à jour: coût fixe par mise à jour

	Frais annuel d'entretien, de support et de diffusion							Total (Taxes nettes)
	Hébergement et diffusion			Licences Gomatrice Gocadastre	Héberg. Diffusion Support technique	Mise à jour 100\$/maj (taxes nettes)	Intégration Rénovation cadastrale	
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)					
Les Méchins	1 123	15.4726	734	490	75	220	-	1 519
St-Jean de Cherbourg	223	3.0725	146	490	75	110	-	821
Grosses-Roches	493	6.7925	322	490	75	220	-	1 107
Sainte-Félicité	891	12.2761	582	490	75	220	-	1 367
Saint-Adelme	499	6.8752	326	490	75	220	-	1 111
Saint-René de Matane	921	12.6894	602	490	75	220	-	1 387
Sainte-Paule	346	4.7672	226	490	75	220	-	1 011
Matane	-	0.0000	-	-	-	-	-	-
Saint-Léandre	476	6.5583	311	490	75	220	-	1 096
Saint-Ulric	1 396	19.2339	912	490	75	330	10 065	11 872
Baie-des-Sables	672	9.2587	439	490	75	220	-	1 224
TNO	218	3.0036	142	490	75	110	-	817
Sous-total	7 258	100	4 743	5 390	825	2 310	10 065	23 333



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part pour la diffusion grand public des matrices graphiques (2 239 \$)

Base de calcul : 100 % selon le nombre de dossiers

	Diffusion sur Internet		
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)
Les Méchins	1 111	15.9375	357
St-Jean de Cherbourg	224	3.2133	72
Grosses-Roches	487	6.9861	156
Sainte-Félicité	872	12.5090	280
Saint-Adelme	496	7.1152	159
Saint-René de Matane	911	13.0684	293
Sainte-Paule	345	4.9491	111
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	397	5.6950	128
Saint-Ulric	1 306	18.7348	420
Baie-des-Sables	606	8.6932	195
TNO	216	3.0986	69
Sous-total	6 971	100	2 239

- j) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- k) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 749-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (PARTIE IX)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

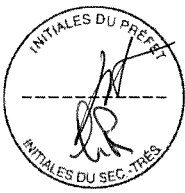
CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice de la compétence de la MRC de Matane en matière de sécurité incendie régional la dépense est estimée à un million quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (1 045 198 \$) soit 701 406 \$ au niveau des opérations et 343 792 \$ en service de dette;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 150 000 \$ réservé de l'exercice 2012 en réduction de la dépense prévue au budget 2013 pour le Service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour l'entraide;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 23 172 \$ est évaluée en revenus suite à une entente entre la MRC de Matane, de Mitis et de La Matapédia relative à la fourniture de services de radiocommunication aux services ambulanciers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de l'entente en vigueur la répartition des dépenses est effectuée en fonction de la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à la majorité des municipalités participantes :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Des montants de 524 234 \$ et de 343 792 \$ totalisant 868 026 \$ pour le Service régional de sécurité incendie sont répartis selon la richesse foncière uniformisée par les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Saint-Léandre, Baie-des-Sables et le TNO;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le Service régional de sécurité incendie :

DEPENSES

Dépenses reliées au service	701 406 \$
Service de la dette	343 792 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 045 198 \$

REVENUS

Affectation de réserves	150 000 \$
Revenus de désincarcération	2 000 \$
Revenus d'entraide	2 000 \$
Revenus autres (communication partagée)	23 172 \$
	177 172 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITIONS

Répartition pour les activités de fonctionnement	524 234 \$
Répartition pour le service de la dette	343 792 \$
	868 026 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS **1 045 198 \$**

- d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur la richesse foncière uniformisée;

<u>Estimé TOTAL</u>	Richesse foncière u	%	Total
Les Méchins	73 587 426	21.7704	187 690
St-Jean de Cherbourg	7 587 161	2.2446	19 412
Grosses-Roches	22 042 576	6.5212	56 171
Sainte-Félicité	61 780 933	18.2775	157 936
Saint-Adelme	26 588 086	7.8659	67 811
Saint-René de Matane	47 994 293	14.1988	122 867
Sainte-Paule	25 528 297	7.5524	66 591
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	26 678 379	7.8926	69 262
Saint-Ulric	-	0.0000	-
Baie-des-Sables	37 302 764	11.0358	97 097
TNO	8 926 664	2.6409	23 190
Total	338 016 579	100 \$	868 026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC de Matane;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédant de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – sept (7) voix

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Sainte-Paule

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 750-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 EN RAPPORT AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL (PARTIE X)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a conclu avec le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) une entente relative à l'octroi d'une aide financière maximale de 490 709 \$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière va permettre de fournir aux municipalités locales une expertise technique qui leur donnera la possibilité de mieux cerner et d'évaluer les services dont elles ont besoin en matière d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite mettre en place à compter de l'exercice financier 2013, un service régional de génie civil pour desservir les municipalités de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 en ce qui a trait au service régional de génie civil des municipalités participantes prévoient des dépenses estimées de l'ordre de deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente et un dollars (286 931 \$) soit 274 531 \$ au niveau des opérations et 12 400 \$ en service de dette;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 99 498 \$ le remboursement des travaux admissibles dans le cadre de la subvention accordée par le MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 37 500 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre d'un mandat spécifique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 31 930 \$ les revenus générés pour les services de génie civil rendus à la ville de Cap-Chat sur base de tarification horaire de 97,85 \$ pour un ingénieur et de 61,80 \$ pour un technicien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 6 825 \$ les revenus générés pour les services de génie civil rendus aux clients non membres sur base de tarification horaire de 120,00 \$ pour un ingénieur et de 75,00 \$ pour un technicien;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de l'entente la répartition des dépenses est effectuée en fonction des heures utilisées des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Des montants estimés de 64 229 \$ et de 46 949 \$ totalisant 111 178 \$ pour le Service régional de génie civil sont répartis selon les heures utilisées sur base de tarification horaire de 81,82 \$ pour un ingénieur et de 51,31 \$ pour un technicien, aux municipalités participantes de Les Méchins, Saint-Jean-de-Cherbourg, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Sainte-Paule, Matane, Saint-Léandre, Saint-Ulric et le TNO;
- c) La MRC évalue à 31 930 \$ les revenus générés pour les services de génie civil rendus à la ville de Cap-Chat sur base de tarification horaire de 97,85 \$ pour un ingénieur et de 61,80 \$ pour un technicien;
- d) La MRC évalue à 6 825 \$ les revenus générés pour les services de génie civil rendus aux clients non membres sur base de tarification horaire de 120,00 \$ pour un ingénieur et de 75,00 \$ pour un technicien;
- e) Les sommes versées par les municipalités et les clients non membres sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le Service régional de génie civil :

DEPENSES

Dépenses reliées au service	274 531 \$
Service de la dette	<u>12 400 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES **286 931 \$**

REVENUS

Subvention du MTQ	37 500 \$
Subvention du MAMROT	99 498 \$
Services rendus – ville de Cap-Chat	31 930 \$
Services rendus – clients non membres	<u>6 825 \$</u>

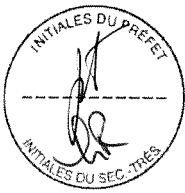
175 753 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITIONS

Répartition pour le service de génie civil	111 178 \$
--	------------

111 178 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS **286 931 \$**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- f) Les sommes à verser par les municipalités sont facturées aux taux horaires sur le nombre d'heures réalisées;
- g) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC de Matane;
- h) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 751-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 POUR FINS DE PRÉSENTATION AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires des différentes parties pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 totalisent une somme de 6 484 970 \$ ventilée comme suit :

REVENUS	
Répartitions aux municipalités membres :	
– Ensemble des municipalités	1 261 186 \$
– Certaines municipalités	2 031 129 \$
Affectations	203 000 \$
Autres revenus de sources locales	1 122 921 \$
Transferts	<u>1 866 734 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	6 484 970 \$
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	782 884 \$
Évaluation	708 928 \$
Sécurité publique	745 922 \$
Transport	854 905 \$
Hygiène du milieu	367 632 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 259 256 \$
Loisirs et culture	191 505 \$
Frais de financement	<u>219 038 \$</u>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 130 070 \$
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	
Remboursement de la dette à long terme	<u>354 900 \$</u>
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	354 900 \$
TOTAL DES DÉPENSES	6 484 970 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'adopter la résolution résumant les prévisions budgétaires totalisant une somme de 6 484 970 \$ pour l'exercice financier 2013 de la MRC de Matane pour fins de présentation au MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 752-11-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT DESSAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire de 38 250 \$ plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement et le suivi des travaux (5 à 6 visites sur 10 à 12 semaines) pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 38 250 \$ plus les taxes applicables prévu initialement a été atteint et que les travaux débutés en juin 2011 ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier et l'émission en date du 18 novembre 2011, de 15 directives de chantier en mécanique/électricité et de 7 directives de chantiers en structures, et la facturation au taux horaire des honoraires professionnels supplémentaires pour la préparation desdites directives de chantier;

CONSIDÉRANT la facture numéro 900035972 de *DESSAU* datée du 2012-10-22 relative à des honoraires supplémentaires encourus entre le 13 août 2012 et le 10 octobre 2012, facturés au taux horaire, au montant de 3 277,58 \$ et de 124,34 \$ pour frais de déplacement, soit un total de 3 401,92 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des honoraires à *DESSAU* pour la facture numéro 900035972 au montant total de 3 911,36 \$ incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

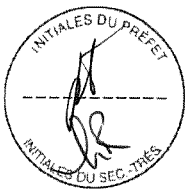
RÉSOLUTION 753-11-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENTS POSIMAGE – AFFICHAGES INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 286-04-12 mandatant *Posimage*, enseignes personnalisées pour la signalisation intérieure et extérieure de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture numéro 25943 de *Posimage* datée du 23 octobre 2012 relative à l'affichage intérieur, au montant de 15 373,60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture numéro 25950 de *Posimage* datée du 23 octobre 2012 relative à l'affichage extérieur, au montant de 22 725 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des factures n^{os} 25943 et 25950 à *Posimage enseignes personnalisées*, pour un montant total de 43 803,87 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 754-11-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AVENANT DE MODIFICATION #13

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avenant de modification n^o13 préparé par la firme Jean Dallaire architectes;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'avenant de modification numéro 13 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 28 209,41 \$ plus les taxes applicables, soit :

ME : 29-Rév-1, 30 et 31	Montants avant les taxes
ME-29-Rév-1 : Entrée d'eau au sous-sol	5 736,78 \$
ME-30 : Raccord de drainage et sonde	-- \$
ME-31 : Travaux d'urgence entrée d'eau principale, excavation à l'extérieur, de soir et de nuit, incluant tuyau égout et réfection du trottoir et escalier	22 472,63 \$
Total avant les taxes :	28 209,41 \$

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'avenant de modification numéro 13 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 28 209,41 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 13, soient imputables au règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Claude Camuel ayant quitté son siège, le conseil n'a pas quorum et la séance est ajournée pour 5 minutes. Ajournement de 5 minutes à 21 h pour reprendre à 21 h 05.

RÉSOLUTION 755-11-12

XEROX – FIN DE CONTRAT AVANT ÉCHÉANCE PRÉVUE EN JUILLET 2013

CONSIDÉRANT le contrat crédit-bail débuté le 24 juillet 2008 et devant se terminer le 23 juillet 2013 pour la location d'un photocopieur/scanneur Xerox Word Centre 7655, au montant mensuel de 499,62 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'ouverture du fournisseur Xerox de mettre fin au contrat avant échéance et de conclure un nouveau contrat plus avantageux et économique pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la fin du contrat crédit-bail avec Xerox avant échéance, soit à compter du 13 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 756-11-12

XEROX – NOUVEAU CONTRAT AVEC RÉDUCTION DES TARIFS MENSUELS ET DE SERVICE COPIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus budgétaire, une démarche a été faite auprès de Xerox par la directrice des finances de la MRC, en lien avec les coûts du remplacement du photocopieur à l'expiration du contrat prévu juillet 2013;

CONSIDÉRANT la proposition de Xerox de fournir un appareil Word Centre 7556 neuf et un nouveau contrat crédit-bail de 60 mois, débutant le 13 décembre 2012 au montant mensuel de 325 \$ plus les taxes applicables, totalisant 19 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'économie mensuelle de 174,62 \$, plus les taxes applicables, pour la période de correspondant à l'échéance de juillet 2013, de même que la réduction du taux par copie incluant le service d'entretien :

Taux actuel jusqu'au 24 juillet 2013	Taux proposé nouveau contrat 60 mois
499,62 \$/mois	325,00 \$/mois
0,0090 \$/copie noire	0,0079 \$/copie noire
0,0900 \$/copie couleur	0,0700 \$/copie couleur

CONSIDÉRANT QUE la Loi permet la conclusion de contrat de gré à gré pour les montants inférieurs à 25 000 \$, taxes incluses, et que la Politique de gestion contractuelle de la MRC permet de déroger dans certain cas, à l'obligation d'obtenir deux soumissions pour les montants de 10 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la procédure de soumission réalisée en juin 2008, et le niveau de satisfaction face au produit et au service de Xerox durant le contrat en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation des officiers de conclure un nouveau contrat avec Xerox;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un nouveau contrat avec Xerox d'une durée de 60 mois, débutant le 13 décembre 2012, pour la fourniture d'un appareil Word Centre 7556, au montant mensuel de 325 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 757-11-12

PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES AU 1^{er} DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives devient renouvelable en date du 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT le processus de soumission a été autorisé en octobre 2009 pour un renouvellement au 1^{er} décembre 2009 (résolution numéro 609-11-09);

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.2 du *Code municipal du Québec* permet la reconduction après la demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 606-11-10 autorisant le premier renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2010 avec une prime mensuelle de 6 596,70 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 753-11-11 autorisant le deuxième renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2011 avec une prime mensuelle de 9 222 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT le taux négocié avec SSQ par monsieur Éric Gagné de courtier d'assurances Magella Gagné inc.:

SSQ	Primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2011	Proposition SSQ /Taux de renouvellement au 1 ^{er} déc. 2012	Proposition SSQ /Primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2012	Taux négociés (renouvellement au 1 ^{er} déc. 2012)	Nouvelles primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2012
Assurance-vie adhérent	303 \$	0,27 \$ / 1 000 \$	341 \$	0,27 \$ / 1 000 \$	341 \$
DMA	51 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$
Vie conjoint	24 \$	1,49 \$	24 \$	1,49 \$	24 \$
Vie enfants	3 \$	0,19 \$	3 \$	0,19 \$	3 \$
Salaire longue durée	1 741 \$	2,64 \$ / 100 \$	1 924 \$	2,64 \$ / 100 \$	1 924 \$
Salaire courte durée	2 473 \$	1,67 \$ / 10 \$	2 816 \$	1,67 \$ / 10 \$	2 816 \$
Assurance Maladie :					
Individuel	1 398 \$	134,30 \$	1 477 \$	125,15 \$	1 377 \$
Familial	3 041 \$	292,20 \$	2 630 \$	272,29 \$	2 451 \$
Monoparental	188 \$	198,65 \$	199 \$	185,12 \$	185 \$
Primes mensuelles (avant taxes) :	9 222 \$		9 465 \$		9 172 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 688-10-12 du comité administratif recommandant au Conseil d'autoriser le renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2012 avec une prime mensuelle de 9 172 \$ plus les taxes selon la proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2012 avec une prime mensuelle de 9 172 \$ plus les taxes selon la proposition et les taux négociés;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 758-11-12

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2013 DU CONSEIL ET
DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le calendrier 2013 des séances ordinaires du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane comme suit :

Séances régulières du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane	
Année 2013	
Conseil de la MRC	Comité administratif
« Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2013, seront tenues le 3 ^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre, ainsi que le 4 ^e mercredi du mois de novembre, à compter de 20 h, en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie située au 158, rue Soucy à Matane. »	« Les séances ordinaires du comité administratif du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2013, seront tenues à 13 h 30, en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2 ^e étage du 158, rue Soucy à Matane. »
16 janvier 2013	5 février 2013
20 février 2013	5 mars 2013
20 mars 2013	2 avril 2013
17 avril 2013	30 avril 2013
15 mai 2013	4 juin 2013
19 juin 2013	2 juillet 2013
21 août 2013	13 août 2013
18 septembre 2013	3 septembre 2013
16 octobre 2013	1 ^{er} octobre 2013
27 novembre 2013	5 novembre 2013
	3 décembre 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

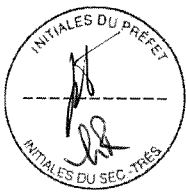
RÉSOLUTION 759-11-12

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MRC DISPONIBLES SUR LE
SITE INTERNET DE LA MRC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-11-07 de la municipalité de Sainte-Félicité demandant la mise en ligne des procès verbaux sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet était prévu dans le Plan de travail 2012 et que la numérisation des documents a été amorcée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE Conseil demande que les travaux soient enclenchés dès le début de l'année 2013 afin de rendre disponibles les documents sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 760-11-12

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « PARCS NATURE DE LA MATANIE »

CONSIDÉRANT la phase préparatoire du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Matane qui consiste à l'embauche d'un chargé de projet, ressource à temps plein, pour assurer la livraison d'un plan de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif régional consiste à créer un réseau de parcs nature générateur de prospérité et de fierté pour les communautés forestières dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC profite du contexte entourant la venue d'une politique sur les forêts de proximité pour lancer un véritable projet de développement territorial qui aurait ses pendants agricoles et urbains;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du territoire forestier a été menée par la firme Activa Environnement et que les résultats de cette analyse révèlent qu'il est possible de mieux équilibrer les revenus et les profits en provenance d'un ensemble de ressources du territoire (forestières, récréatives et acéricoles);

CONSIDÉRANT QUE cette aide servira à rédiger un projet de forêt de proximité dans lequel la Corporation souhaite jouer un rôle actif pour bien définir les besoins et les attentes des communautés forestières pour structurer ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est appelée à participer activement à la rédaction du plan d'affaires du projet de forêt de proximité promu par la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer la phase préparatoire du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Matane pour un montant de 40 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) sur un projet de 78 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane autorise la phase préparatoire du projet « Parcs *Nature* de La Matanie » de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Matane pour un montant de 40 000 \$ à être financé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD);

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 761-11-12

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE »

CONSIDÉRANT le projet « Stratégie de développement de la zone agricole » de la MRC de Matane qui consiste à la réalisation d'une étude pour identifier des scénarios concrets de développement de la zone agricole de la MRC en impliquant la communauté agricole et l'expertise de la firme *Écosphère* qui a soumis une offre de services pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté démontre une volonté réelle des élus d'identifier des scénarios concrets de développement, en impliquant la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra :

- a) l'actualisation des données utilisées pour la réalisation du schéma d'aménagement et validation des tendances et enjeux;
- b) l'élaboration d'un questionnaire d'entrevue à partir des tendances et enjeux identifiés au schéma d'aménagement et l'identification des personnes à interroger;
- c) La réalisation d'entrevues dirigées auprès d'agriculteurs et compilation géo référencée des données ainsi que la présentation publique de ces résultats;
- d) L'identification de projets coïncidents avec les besoins et les objectifs des producteurs;
- e) La priorisation des projets en collaboration avec les tables de concertation existantes;
- f) L'élaboration d'un plan d'action (3 à 5 ans) en collaboration avec les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés ont priorisé l'agriculture dans leurs plans de développement locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture traverse actuellement une crise et que plusieurs agriculteurs sont à la recherche de solutions pour diversifier leurs activités;

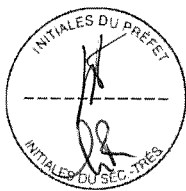
CONSIDÉRANT QUE la concertation entre les acteurs concernés fait partie intégrante du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite l'expertise d'un consultant;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet « Stratégie de développement de la zone agricole » de la MRC de Matane pour un montant de 24 949 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE la MRC de Matane autorise le projet « Stratégie de développement de la zone agricole » pour un montant de 24 949 \$ à être financé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD), tel que présenté au Conseil et incluant la participation de la firme *Écosphère*;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 762-11-12

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « ÉBÉNISTERIE DU FUTUR INC. – ACQUISITION D'UNE MACHINE À CONTRÔLE NUMÉRIQUE »

CONSIDÉRANT le projet « *Ébénisterie du Futur inc. – Acquisition d'une machine à contrôle numérique* », qui consiste à acquérir une machine à contrôle numérique afin d'augmenter la vitesse d'exécution, la production et les bénéfices, un projet de 11 366 \$,

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise *Ébénisterie du Futur inc.* respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'entreprise d'être plus productive afin d'augmenter la marge bénéficiaire brute;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra d'augmenter la vitesse d'exécution de l'entreprise pour faire face à la concurrence et aux coûts des matières premières;

CONSIDÉRANT QUE la consolidation de cinq (5) emplois;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FAMM;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet « *Ébénisterie du Futur inc. – Acquisition d'une machine à contrôle numérique* », pour un montant de 5 311 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet « *Ébénisterie du Futur inc. – Acquisition d'une machine à contrôle numérique* » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 5 311 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 763-11-12

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « VENTILATION DU PHARE 2010 INC. – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS »

CONSIDÉRANT le projet « *Ventilation du Phare 2010 inc. – Acquisition d'équipements* », qui consiste à acquérir des équipements afin d'améliorer la rentabilité de l'entreprise, un projet de 16 329 \$,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise *Ébénisterie du Futur inc.* respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'entreprise d'augmenter sa productivité et maximiser l'efficacité de sa main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet remédiera à une réelle problématique de manque de main-d'œuvre en modernisant ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise pourra continuer d'offrir à ses clients un service de haute qualité à des prix concurrentiels;

CONSIDÉRANT QUE la consolidation de six (6) emplois;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au FAMM;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le « *Ventilation du Phare 2010 inc. – Acquisition d'équipements* », pour un montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le « *Ventilation du Phare 2010 inc. – Acquisition d'équipements* » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

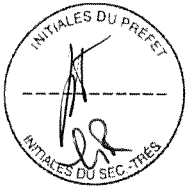
RÉSOLUTION 764-11-12

TÉLÉCOMMUNICATIONS SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – REDISTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET FACTURATION 2011 ET 2012

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un réseau de communication commun par les services de sécurité incendie et les services ambulanciers des MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia et que le CAUREQ est mandataire de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux pour la conclusion de l'entente de partage des coûts pour le secteur de la santé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 198-03-12 autorisant la conclusion de l'entente relative à la radiocommunication entre avec les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia, cette dernière étant mandatée pour conclure l'entente avec le CAUREQ pour et au nom des trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la santé contribue à 65 % au partage des frais de fonctionnement et d'immobilisations et que, par conséquent, la MRC de La Matapédia, responsable de l'entente avec le CAUREQ, a versé un montant total de 40 978,44 \$ à la MRC de Matane, lequel correspond à la période d'avril 2011 à décembre 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE des frais communs de fonctionnement sont partagés entre les territoires des trois MRC, au prorata des populations de chacune d'elle;

CONSIDÉRANT QUE les frais de fonctionnement des équipements communs et de ceux reliés au territoire de la MRC de Matane, sont repartis entre les services de sécurité incendie en proportion de la population desservie, soit :

66,1 %	Ville de Matane
26,3 %	Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane
7,6 %	Saint-Ulric

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés aux immobilisations sont établis en fonction des investissements d'immobilisation par les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document "Partage des frais du réseau de radiocommunication commun" établissant les montants de la contribution du secteur de la santé à redistribuer, de même que des frais à facturer à la municipalité de Saint-Ulric pour les années 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le versement des montants à la ville de Matane et au SRSI de la MRC de Matane tenant compte des frais de fonctionnement, des immobilisations et de la facture intérimaire 2011 de 7 057,26 \$ déjà payée par la MRC ainsi que la facturation des sommes dues à la municipalité de Saint-Ulric pour les années 2011 et 2012, soit :

Montant net à répartir pour 2011 : 13 854,13\$

Remboursement

- au SRSI de la MRC de Matane	14 009,89 \$
- à la ville de Matane	534,40 \$

Facturation des sommes dues :

- à la municipalité de Saint-Ulric	690,16 \$
------------------------------------	-----------

Total net 13 854,13 \$

Montant à répartir pour 2012 : 27 124,31 \$

Remboursement

- au SRSI de la MRC de Matane	19 959,60 \$
- à la ville de Matane	8 093,11 \$

Facturation des sommes dues :

- à la municipalité de Saint-Ulric	928,40 \$
------------------------------------	-----------

Total net 27 124,31 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 765-11-12

**DEMANDE À LA FQM- MESURES ATTÉNUANTES À LA LOI SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-10-17-5.3 de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT la tendance à la hausse des demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC, pour se conformer à la *Loi sur l'accès à l'information*, doivent consacrer beaucoup de temps pour fournir les informations demandées;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès à l'information* oblige les organismes publics à répondre dans un délai très court, peu importe la nature ou l'importance du nombre de documents demandés par un seul demandeur;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont souvent des organisations dont les ressources humaines sont déjà en surcharge importante de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la MRC des Basques dans sa demande auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande à la FQM d'analyser la situation et de suggérer au gouvernement du Québec l'ajout de mesures atténuantes à la *Loi sur l'accès à l'information* afin de trouver une solution pour faciliter la tâche aux petites organisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 766-11-12

**SALAIRE DES CADRES AU 1^{ER} JANVIER 2013 – COMPÉTENCES
COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la rémunération du personnel cadre permanent actuellement en fonction pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2013;

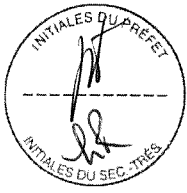
CONSIDÉRANT QUE les salaires du personnel cadre sont habituellement indexé selon l'IPC Canada au 31 décembre de chaque année, soit la même indexation que celle prévue pour le salaire des élus;

CONSIDÉRANT la majoration des grilles salariales du personnel syndiqué de 3 % annuellement pour les années 2008 à 2012, jumelée à des réductions d'échelon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est raisonnable de consentir un ajustement des salaires pour les cadres de 2 % et une indexation de 1,2 % pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE la rémunération annuelle des personnes occupant les postes suivants soit établie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, sur la base de 32,5 hres/semaine :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Line Ross, M.B.A. – 91 350,62 \$/an
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Olivier Banville, M.Sc. – 74 918,43 \$/an
Directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme

Nancy Desrosiers – 67 198,91 \$/an
Directrice à la gestion financière, responsable du transport et de l'évaluation foncière

QUE pour les années subséquentes, les salaires seront indexés au 1^{er} janvier selon l'IPC au 31 décembre, minimum 1 % maximum 3 %, toutes les autres conditions fixées dans les résolutions existantes demeurant en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 767-11-12

SALAIRE DES CADRES AU 1^{ER} JANVIER 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la rémunération du personnel cadre permanent actuellement en fonction pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est raisonnable de consentir un ajustement des salaires pour les cadres de 2 % et une indexation de 1,2 % pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE la rémunération des personnes occupant les postes suivants soit établie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, sur une base de 35 hres/semaine:

Jimmy Marceau – 67 026,87 \$/an
Directeur du service régional de sécurité incendie

Steve Lavoie – 44 153,67 \$/an
Chef division Prévention

QUE pour les années subséquentes, les salaires seront indexés au 1^{er} janvier selon l'IPC, minimum 1 % maximum 3 %, toutes les autres conditions fixées dans les résolutions existantes demeurant en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 768-11-12

COTISATION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET TARIFICATION AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une cotisation basée sur la population 2012 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au montant de 440 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la cotisation facultative au Centre de ressources municipales (CRM) au montant de 1 366 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement de la cotisation.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – une (1) voix

Contre – dix-sept (17) voix

Municipalité de Baie-des-Sables

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 769-11-12

ENTENTE À CONCLURE AVEC LA VILLE DE MATANE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE (INSPECTION)

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants de la ville de Matane en lien avec les mandats d'évaluation foncière et le constat que la MRC de Matane ne possède pas les ressources pour reprendre en charge le mandat de la ville de Matane en matière d'évaluation foncière en raison des travaux importants requis dans les cinq prochaines années en lien avec la modernisation des rôles d'évaluation exigée par le MAMROT;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que le personnel de la MRC de Matane puisse effectuer des inspections pour des dossiers de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane va s'entendre avec Servitech pour que celle-ci donne accès gratuitement à la MRC aux données nécessaires au mandat, lesquelles sont détenues par la firme sur ses serveurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de tarification pour la fourniture de services d'inspection en évaluation foncière à la ville de Matane pour les exercices 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT la proposition de coût de la MRC de Matane à la ville de Matane pour effectuer les inspections de dossiers, soit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Coût unitaire/dossier	52,00 \$	52,00 \$	53,56 \$	55,17 \$	56,82 \$	
Inspection sur une base de 500 dossiers	26 000 \$	26 000 \$	26 780 \$	27 585 \$	28 410 \$	134 775 \$
Inspection sur une base de 1 500 dossiers	78 000 \$	78 000 \$	80 340 \$	82 755 \$	85 230 \$	404 325 \$

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane, de concert avec la firme d'évaluation mandataire de la ville de Matane, s'assureront que les travaux seront effectués selon le respect des ententes, du manuel de l'évaluation foncière et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech agira comme signataire du rôle de la ville de Matane et sera responsable de la tenue à jour du rôle, dossiers commerciaux, industriels et institutionnels, et que les données de la ville de Matane seront sur les serveurs de la firme qui autorisera l'accès au personnel concerné de la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech est déjà mandataire de la MRC de Matane et de la ville de Matane et seule soumissionnaire pour les appels d'offres respectifs de la Ville et de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE préparer un projet d'entente formelle à conclure avec la ville de Matane pour la fourniture du service d'inspection en évaluation foncière pour une durée initiale de cinq (5) ans selon les modalités de la proposition de la MRC de Matane, en vertu de l'article 569 et 678 du *Code municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 770-11-12

ENTENTE À CONCLURE AVEC *SERVITECH INC.* – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution 769-11-12 en lien avec la fourniture de services d'inspections par la MRC pour des dossiers de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que les calculs des dossiers inspectés pour le compte de la ville de Matane soient complétés par le personnel de la MRC au lieu de *Servitech inc.* et que les frais encourus seront remboursés à la MRC par *Servitech inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane va s'entendre avec *Servitech inc.* pour que celle-ci donne accès gratuitement à la MRC aux données nécessaires au mandat, lesquelles sont détenues par la firme sur ses serveurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des coûts à facturer à *Servitech inc.*, pour les travaux de calcul effectués, pour compléter les dossiers de la ville de Matane en lien avec les travaux, soit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Coût unitaire/dossier	12,00 \$	12,42 \$	12,85 \$	13,30 \$	13,77 \$	
Inspection sur une base de 500 dossiers	6 000 \$	6 210 \$	6 425 \$	6 650 \$	6 885 \$	32 170 \$
Inspection sur une base de 1100 dossiers	13 200 \$	13 662 \$	14 135 \$	14 630 \$	15 147 \$	70 774 \$
Inspection sur une base de 1500 dossiers	18 000 \$	18 630 \$	19 275 \$	19 950 \$	20 655 \$	96 510 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme *Servitech inc.* agira comme signataire du rôle de la ville de Matane pour les exercices 2013 à 2017 et sera responsable de la tenue à jour du rôle, des dossiers commerciaux, industriels et institutionnels et que les données de la ville de Matane seront sur les serveurs de la firme qui autorisera l'accès au personnel concerné de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Servitech inc.* accepte de rembourser les frais encourus par la MRC de Matane pour la réalisation des calculs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE conclure une entente prévoyant le remboursement des frais de calcul avec *Servitech inc.* pour une durée de cinq (5) ans, soit selon la durée de l'entente avec la ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 771-11-12

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de renouvellement incluant les services en évaluation foncière, les travaux reliés à la modernisation des rôles d'évaluation et des matrices graphiques ainsi que le contrat de gérance de l'évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie accepte de renouveler l'entente intermunicipale en matière d'évaluation foncière selon la proposition de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'entente avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière pour une durée de cinq (5) ans selon les modalités de la proposition de la MRC de Matane;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 772-11-12

RÉSULTAT SOUMISSIONS – MANDAT DE GÉRANCE EN ÉVALUATION FONCIÈRE ET OCTROI DU CONTRAT

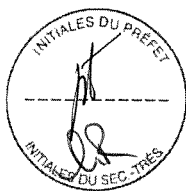
CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres publique;

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue et conforme pour des services professionnels de gérance en évaluation foncière municipale pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'analyse et la vérification de la conformité de la soumission par le comité de sélection composé de la directrice à la gestion financière et responsable du service de l'évaluation foncière de la MRC, de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC et du directeur du service de la gestion du territoire de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT la proposition transmise par la firme *Servitech inc.*, aux montants d'honoraires généraux selon quatre (4) options :

Option A	Option B	Option C	Option D
MRC de Matane Ville de Matane MRC Haute-Gaspésie	MRC de Matane Ville de Matane	MRC de Matane (excluant Ville) MRC Haute-Gaspésie	MRC de Matane (excluant Ville)
1 493 150 \$	1 029 550 \$	738 850 \$	275 250 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission au montant de 738 850 \$ pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2013 de la firme *Servitech inc.* selon les ententes conclues soit l'option C :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
MRC de Matane						
T.A.J. & M.inv	29 000 \$	34 100 \$	33 000 \$	33 900 \$	35 200 \$	165 200 \$
Équilibrage	15 400 \$	2 700 \$	10 650 \$	17 500 \$	20 200 \$	66 450 \$
Modernisation	7 500 \$	1 300 \$	16 550 \$	8 450 \$	9 800 \$	43 600 \$
	51 900 \$	38 100 \$	60 200 \$	59 850 \$	65 200 \$	275 250 \$
MRC de La Haute-Gaspésie						
T.A.J. & M.inv	45 250 \$	49 850 \$	42 350 \$	55 750 \$	61 100 \$	254 300 \$
Équilibrage	- \$	4 000 \$	95 550 \$	- \$	30 000 \$	129 550 \$
Modernisation	- \$	2 400 \$	60 150 \$	- \$	17 200 \$	383 850 \$
	45 250 \$	56 250 \$	198 050 \$	55 750 \$	108 300 \$	463 600 \$
Grand Total	97 150 \$	94 350 \$	258 250 \$	115 600 \$	173 500 \$	738 850 \$

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 773-11-12

AUTORISATION AFFICHAGE DE DEUX POSTES – ADJOINT TECHNIQUE ET MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT les ententes avec la firme *Servitech inc.*, la ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie relativement aux services professionnels en évaluation foncière et les ressources à consacrer à la modernisation des rôles d'évaluation dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou la directrice des finances et responsable de l'évaluation, à procéder à l'affichage de deux postes d'adjoint technique en évaluation foncière;

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 774-11-12

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – FACTURE N° 4758 - ABONNEMENT SERVICE DE DIFFUSION GOnet ET MISE À JOUR DES MATRICES GRAPHIQUES ET DES RÔLES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes de la MRC de Matane et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la facture n° 4758 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet 2013 MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE MATANE		
3 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	850,00	2 550,00
3 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	400,00	1 200,00
0 Mises à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière par municipalité	100,00	---
	Sous-total	3 750,00
	T.P.S.	187,50
	T.V.Q.	374,06
	Total	4 311,56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 4758 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 4 311,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 775-11-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 15 octobre 2012, le *règlement numéro VM-89-118 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier certaines dispositions;*

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane cherche principalement par cette modification à clarifier, préciser et faciliter l'application du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

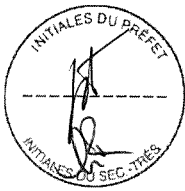
D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-118 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 776-11-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-88-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 15 octobre 2012, le *règlement numéro VM-88-21 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro VM-88 afin de modifier un plan;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane cherche principalement par cette modification à corriger une erreur introduite par la répétition d'un plan dans le règlement numéro VM-88-18;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-88-21 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 777-11-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 19 novembre 2012, le *règlement numéro VM-89-119 modifiant le règlement de zonage VM-89 afin de modifier le nombre d'étage dans la zone 76C*;

CONSIDÉRANT une décision antérieure considérant comme étant conforme le règlement VM-89-64 visant l'accroissement substantiel le nombre maximal de logement et d'étage (5) dans la zone numéro 76 et que la modification VM-89-119 modifie la hauteur maximum (en étage) de 5 à 7;

CONSIDÉRANT QU'aucun élément de conformité strict n'est applicable en lien avec l'augmentation du nombre d'étages au centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

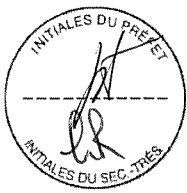
D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-119 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 778-11-12

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ- DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a réitéré sa demande, par la résolution numéro 2012-11-213, suite au refus de la MRC de Matane (résolution numéro 570-08-12) d'entreprendre des démarches d'appui afin d'exclure, de la zone agricole permanente, les lots numéros 15, 16, 17 et 18 du rang IX et 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du rang X du Canton de Tessier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate la Commission d'aménagement de la MRC pour un réexamen complet en lien avec les orientations gouvernementales, la LPTAA ET le SAD et d'en informer la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 779-11-12

ADOPTION DE LA « PROCÉDURE 1 – SERVICE DE L'INSPECTION DE LA MRC DE MATANE – DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document « Procédure 1 – Service de l'inspection – Demande de permis et de certificat »;

CONSIDÉRANT QUE le travail des inspecteurs en bâtiment de la MRC de Matane est structuré par une procédure administrative qui précise la manière de traiter les demandes de permis et de certificat;

CONSIDÉRANT QU'afin de remplir une condition du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, une révision a été apportée à la procédure concernant l'échange de renseignements entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'adopter le document « Procédure 1 – Service de l'inspection – Demande de permis et de certificat » rédigé et révisé par monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane;

D'informer les directeurs municipaux lors de la prochaine rencontre des maires et directeurs généraux;

DE demander aux municipalités d'adopter une résolution afin de permettre le partage d'informations entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie obtenues dans le cadre de mandats délégués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

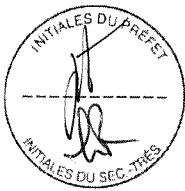
RÉSOLUTION 780-11-12

CORRECTION CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – PROJET INSTALLATION SEPTIQUE ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU AU MONT-CASTOR

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Joncas, analyste au MDDEFP, a constaté que le nom du cours d'eau (*J.B. Paquet*) apparaissant au certificat de conformité émis ne correspond pas au cours d'eau concerné par les travaux prévus au Mont-Castor et qu'en fait, le cours d'eau *Jean-Baptiste Paquet* passe plus au sud et se déverse dans la rivière Petchedetz;

CONSIDÉRANT QU'après vérification dans les archives, un acte d'accord de 1984 confirme la localisation du cours d'eau *J.B. Paquet*;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau intermittent concerné par les travaux n'a pas de nom (*Inconnu*) et se déverse dans la rivière Matane et qu'une nouvelle attestation de conformité à la réglementation régionale est donc nécessaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'analyse demeure la même et que le projet est conforme à la réglementation régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un nouveau certificat de conformité à la ville de Matane en corrigeant le nom du cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 781-11-12

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT SER DES MONTS – PLANIFICATION / EXÉCUTION DES TRAVAUX SYLVICOLES / VOIRIE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT la facture n° 008619, datée du 2012-10-24, de la SER des Monts au montant de 4 077,80 \$ avant les taxes, en lien avec la planification des travaux forestiers sur les TPI déléguées de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la facture n° 008618, datée du 2012-10-24, de la SER des Monts au montant de 27 239,90 \$ avant les taxes, en lien avec l'exécution des travaux sylvicoles sur les TPI déléguées de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la facture n° 008616, datée du 2012-11-22, de la SER des Monts au montant de 16 880,80 \$ avant les taxes, en lien avec les travaux de voirie forestière sur les TPI déléguées de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les factures ont été vérifiées par l'ingénieur forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures n°s 008619, 008618 et 008616 à la SER des Monts pour un montant total de 55 416,23 \$ taxes incluses pour la planification, l'exécution des travaux sylvicoles et la voirie forestière sur les TPI déléguées de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

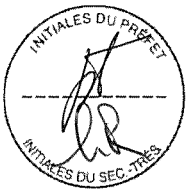
RÉSOLUTION 782-11-12

PARTENARIAT POUR LA PRISE D'ORTHOPHOTOS POUR LE TERRITOIRE DES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT les besoins actuels des MRC du Bas-Saint-Laurent pour l'utilisation des orthophotos dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'évaluation, la gestion des cours d'eau, l'environnement, la forêt et la gestion foncière;

CONSIDÉRANT QUE les orthophotos les plus récentes datent de 2001 et de 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de faisabilité de la prise d'orthophotos par les MRC a démontré des frais excédant la capacité de payer du secteur municipal, malgré les programmes gouvernementaux habituels et des participations financières des secteurs parapublics et privés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de population, la grandeur du territoire et la taille limitée de l'assiette foncière rendent difficile le financement d'un tel projet dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'une mise à jour globale plus rapprochée pour les MRC et pour plusieurs intervenants régionaux;

CONSIDÉRANT QUE les exigences reliées à la modernisation des rôles d'évaluation et l'intérêt de pouvoir compter sur des orthophotos plus récentes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles planifie la prise d'orthophotos en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les MRC désirent éviter le dédoublement des investissements publics pour l'achat d'orthophotos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane demande au ministère des Ressources naturelles de considérer le devancement de la prise d'orthophotos décennale pour le Bas-Saint-Laurent à 2014 et d'envisager un partenariat avec le regroupement des MRC du Bas-Saint-Laurent, les ministères affiliés, tels le MAPAQ, le MAMROT ou autres, et les groupes régionaux utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 783-11-12

GÉNIE FORESTIER – CONSULTATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT – PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE (PPMV) 2^E GÉNÉRATION, LE 11 DÉCEMBRE 2012 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent à une consultation sur son projet de Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) 2^e génération, le 11 décembre 2012 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que monsieur David Soucy, ingénieur forestier, à participer à la consultation sur son projet de Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) 2^e génération, le 11 décembre 2012 à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 784-11-12

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JAMES LÉVESQUE SAVARD COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur James Lévesque Savard de Les Méchins à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur James Lévesque Savard comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 29 novembre 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur James Lévesque Savard à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur James Lévesque Savard soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 785-11-12

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU ISABEL COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Mathieu Isabel de Les Méchins à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Mathieu Isabel comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 29 novembre 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Mathieu Isabel à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Mathieu Isabel soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 786-11-12

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR BILLY BLAIS COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Billy Blais de Les Méchins à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'embaucher monsieur Billy Blais comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 29 novembre 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Billy Blais à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Billy Blais soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 787-11-12

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR LUDOVIC LAROUCHE COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE- FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Ludovic Larouche de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Ludovic Larouche comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 29 novembre 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Ludovic Larouche à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Ludovic Larouche soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents posent plusieurs questions au préfet, les sujets abordés sont : le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, l'utilisation des véhicules du service régional de sécurité incendie, l'inquiétude du milieu touristique concernant l'implication de la MRC et du CLD au niveau touristique, les travaux à l'Édifice de La Matanie, le fonctionnement du CLD.

VARIA

- a) Transport collectif – vente de billets.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**


Vente de billets

Monsieur Jean-Sébastien Barriault demande s'il y a possibilité que des billets pour le service du transport soient disponibles dans les municipalités. La directrice générale confirme que les municipalités qui le souhaitent peuvent vendre des billets au bureau municipal.


RÉSOLUTION 788-11-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 23 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

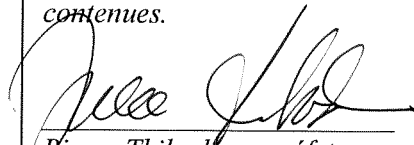


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet